

# Le Combat Social **FO** 49

MENSUEL D'INFORMATION DE L'UNION DÉPARTEMENTALE CGT-FORCE OUVRIÈRE DE MAINE ET LOIRE

Numéro 06-07-2015 (juin juillet 2015)

## Sommaire

Numéro  
spécial 31<sup>ème</sup>  
congrès de  
**l'UD**

2 à 5 Complément au  
rapport moral et d'acti-  
vité de Catherine Rochard

6 le rapport de trésorerie

6 à 17 les interventions des  
camarades

18 à 20 Résolution du 31<sup>ème</sup>  
congrès de l'UD

20 et 21 Les instances  
élues

22 Manifestation du 25 mai

23 informations diverses

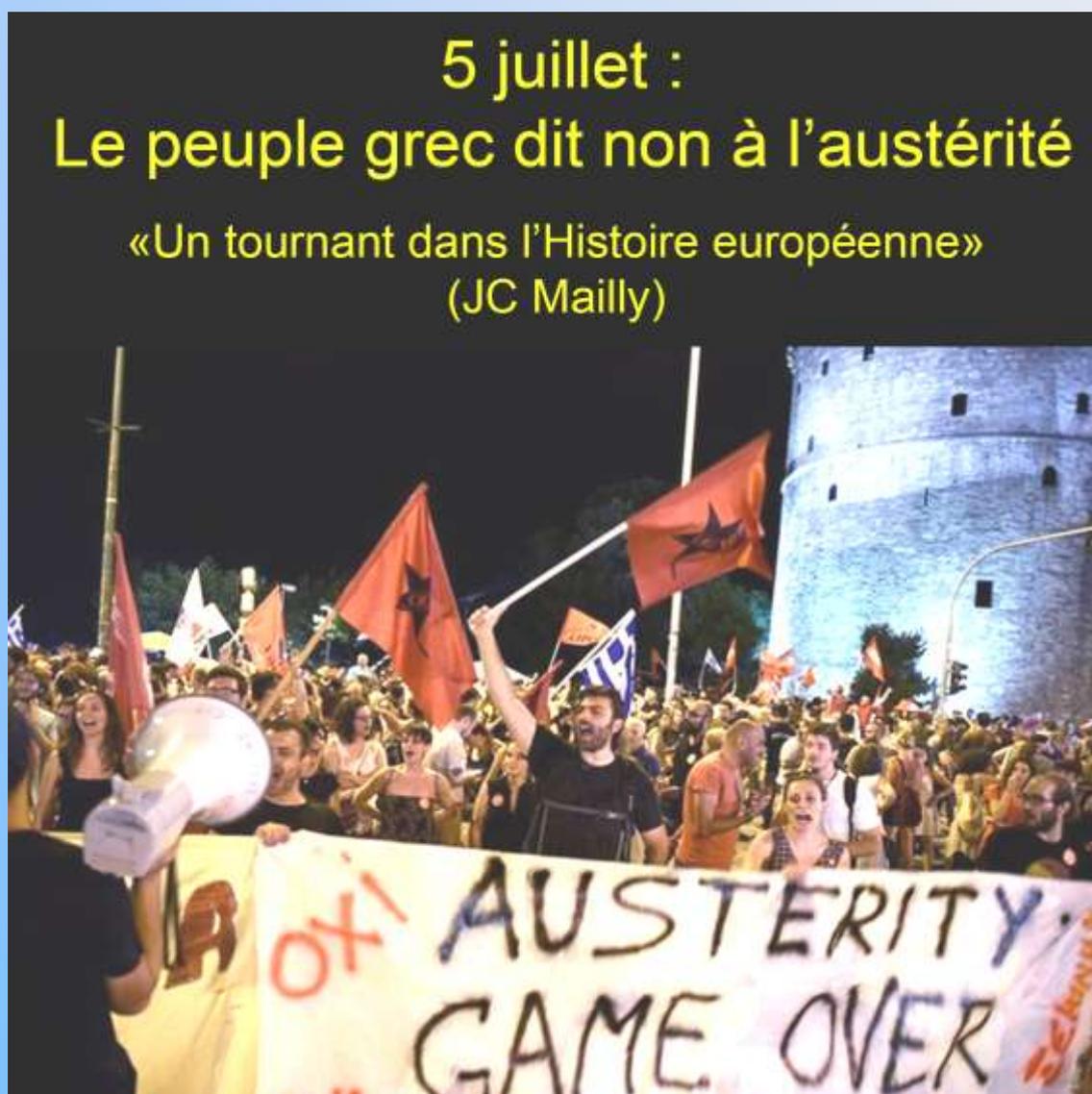
24 Assemblée de rentrée  
de l'UD le 14 septembre

LE COMBAT SOCIAL  
FO 49 - Prix : 1 €

Imprimé à  
**l'Union Départementale**  
Force Ouvrière  
de Maine et Loire

14, place Louis Imbach  
49100 ANGERS  
Tel : 02 41 25 49 60  
site : <http://www.fo49.fr>  
Inscrit à la CPPAP n°  
0715S07442

Directrice de publication :  
Catherine ROCHARD





## Catherine Rocharde

Secrétaire Générale de l'UD cgt-FO de Maine et Loire

**l'Union Départementale.**

Il faut en finir avec cette politique imposée par la Troïka et ses effets destructeurs sur les emplois, les salaires, la protection sociale, les services publics.

**Et comme l'a rappelé J. C MAILLY** dans son intervention, partout où elle est mise en œuvre en Europe, elle produit les mêmes effets.

**Et c'est ce que viennent de dire les grecs à l'Europe, en votant massivement NON** au référendum du 5 juillet 2015.

Ils veulent en finir avec cette politique

qui a baissé les retraites, les salaires, fait disparaître les services publics, mis les conventions collectives au rencart, détruit les hôpitaux, etc.

La confédération a exprimé son soutien au peuple grec. **Le rejet de l'austérité qu'il a exprimé doit être entendu.**

La meilleure façon de soutenir le peuple grec, c'est combattre l'austérité que la Troïka impose en France. Vous lirez dans les interventions des camarades au congrès de notre Union Départementale que c'est ce que font, partout, les syndicats Force Ouvrière !

**S**e battre contre la politique d'austérité aura été le leitmotiv de la totalité des interventions qui ont été prononcées par les camarades à la tribune du congrès 31<sup>ème</sup> de

## Compléments au rapport moral et d'activité

### FO dit « non » au « pacte social »

**A**près avoir salué les congressistes, Jean-Claude Mailly, les invités et les partenaires (voir page ...), Catherine Rocharde poursuit :

Camarades,

Notre précédent congrès se situait juste après l'élection de François Hollande à la présidence de la République. Nous avons tous entendu sa volonté de renégocier les modalités du TSCG, traité qui a mis depuis le budget de la France sous la tutelle de l'Europe, qui doit se conformer aux directives européennes, réduire ses déficits publics.

Pour FO, cela visait à réduire les marges financières et à contraindre la négociation.

Camarades,

Les faits nous ont hélas donné raison ! **A partir de 2012, la politique d'austérité est montée en puissance.** Régression des droits des salariés, des chômeurs et des retraités et destruction des services publics.

**Pour mettre en œuvre cette politique comme partout en Europe, un impératif pour le gouvernement, le pacte social !**

Réaliser ce consensus avec les organisations syndicales pour discuter des réformes et les mettre en œuvre tel a été la volonté du gouvernement comme dans les autres pays d'Europe.

Pour tenter de réaliser ce consensus, Fran-

çois Hollande a convoqué de « Grandes Conférences Sociales », conférences au cours desquelles le gouvernement était censé tracer une « feuille de route » et les « partenaires sociaux », considérés comme des subsidiaires, s'exécuter.

Il y a eu une première conférence, puis une seconde... **La troisième a été un grand flop**

De ces conférences sociales sont issues des réformes sans précédent qui ont davantage répondu aux exigences du patronat qu'aux revendications des salariés.

**C'est à l'issue de la première conférence qu'est arrivé l'accord national interprofessionnel sur la sécurisation de l'emploi, ANI** qui prévoit, en particulier, la rupture avec la hiérarchie des normes et des accords de sauvegarde de l'emploi dérogatoires aux dispositions conventionnelles, voire légales. Ces accords destinés soi-disant à redonner de la compétitivité aux entreprises, accords qui prévoient une augmentation de la durée du travail, un gel des salaires et en contrepartie, le maintien des emplois pendant au moins 2 ans.

Camarades,

Il ne vous aura pas échappé la semaine dernière que la CFDT a décidé d'aller plus loin en se mettant d'accord avec le MEDEF pour que la durée de ces accords puisse aller au-delà des 2 ans.

La 2ème conférence sociale a abouti à la négociation d'un accord sur la formation professionnelle qui contient un volet sur le financement des organisations syndicales.

**À la renégociation de l'accord chômage dans lequel FO a œuvré pour que le MEDEF calme ses velléités de mettre fin au régime des intermittents, de mettre en œuvre la dégressivité des allocations.**

Les patrons ont obtenu une compensation de l'augmentation de leurs cotisations par une diminution de leurs cotisations sur la branche famille.

Le dossier des retraites a lui aussi été rouvert. La nouvelle loi poursuit et aggrave la réforme Fillon de 2010 : augmentation de la durée des cotisations ; pour les actifs, une hausse des cotisations et pour les retraités une hausse fiscale.

La 3ème conférence sociale a sombré. Notre Confédération Force Ouvrière a voulu signifier clairement au Gouvernement son indépendance. **FO n'est pas un « Corps Intermédiaire »,** comme le prétend François Hollande. FO est une confédération syndicale indépendante, pas le « subsidiaire » de l'État.

FO a donc décidé de ne pas participer à la Conférence Sociale, suivie par la CGT, puis par la FSU et Solidaires.

## Des contre-réformes d'une brutalité inouïe

Cela n'a pas calmé la frénésie gouvernementale en matière de contre-réformes, même s'il a désormais fait son deuil de ces « grands messes sociales ».

Aujourd'hui ce sont les retraites complémentaires qui sont dans le viseur du MEDEF. Les négociations sont laborieuses, les patrons veulent faire payer la facture aux seuls salariés. Ils proposent une augmentation des cotisations, un abattement dégressif de la pension de 40% dès 62 ans et qui s'annulerait à 67 ans. Ce qui vise à reporter l'âge de départ à la retraite à 67 ans pour pouvoir en bénéficier à taux plein.

Pour FO c'est non ! C'est une véritable provocation du MEDEF, et nous devons être attentifs sur les suites qui seront données.

Décembre 2013, le président de la République annonce le pacte de responsabilité. Il répond ainsi d'un côté, avec un cadeau de 40 milliards d'€uros aux exigences du MEDEF qui considère que le crédit impôt compétitivité emploi n'est pas suffisant pour créer des emplois et de l'autre, aux exigences européennes en décidant d'un plan de 50 milliards d'€uros d'économie.

La nouvelle a fait l'effet d'une bombe ! Jamais un gouvernement n'avait aussi bien satisfait les exigences du patronat.

Depuis, à marche forcée, les projets de loi se succèdent pour sa mise en œuvre.

### La loi Macron : une loi de destruction du code du travail

Le projet de loi Macron, qui est examiné à l'assemblée nationale en 2ème lecture est une attaque sans précédent contre les droits des salariés. La banalisation, la généralisation du travail du dimanche est la mesure phare de ce texte.

Le sénat, sur ordre du patronat de la Grande distribution, a aggravé les dispositions de cette loi, notamment en renvoyant les contreparties à la négociation dans les entreprises au lieu des branches.

Ce projet de loi prévoit une modification des conditions de travail de nuit, s'attaque à la justice prud'homale, dépénalise le délit d'entrave et cerise sur le gâteau, assouplit une fois de plus les règles du licenciement.

Ce texte est salué comme élément important pour redonner de la compétitivité et la confiance aux entreprises.

Chacun comprendra qu'un texte qui fait l'unanimité à la Commission Européenne et par le FMI n'est certainement pas facteur de progrès social.

Après l'avoir fait adopter en 1ère lecture par l'utilisation du 49-3, le premier ministre n'a pas exclu de faire de même pour l'adoption de la loi en 2nde lecture.

### La loi NOTRe : détricoter la République

Réaliser des économies, c'est imposer à marche forcée, la réforme territoriale.

La loi NOTRe, troisième loi de « l'acte 3 de la décentralisation », parachève l'entreprise de démembrement de la République :

Fusion de certaines régions, pour adapter celles-ci aux exigences européennes. Transfert de compétences, notamment législatives, à ces régions... Et pourquoi pas, à terme, un SMIC Breton, un autre Alsacien, un troisième pour les Pays de la Loire... ?

Création de communes nouvelles par la fusion des communes des actuelles intercommunalités.

Dans le Maine et Loire, cela ferait passer le nombre de communes de plus de 300 à une trentaine.

Création d'intercommunalités. Le préfet de Maine et Loire l'a annoncé : l'objectif en Maine et Loire est de passer de 30 intercommunalités à 8, création de métropoles aux pouvoirs étendus.

C'est la mise à mal de la République une et indivisible qui est en cours.

Dans le même temps, le « pacte de responsabilité » diminue les dotations aux collectivités de plus de 10 milliards, tout en leur transférant de nouvelles compétences comme les rythmes scolaires, donc les charges qui vont avec, faisant payer aux agents le prix fort des réorganisations.

### Rythmes scolaires, « réforme » des collèges, loi hospitalière... tous les secteurs de la fonction publique attaqués

Camarades,

Tous les secteurs de la Fonction Publique sont visés. Après l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré, c'est aujourd'hui le 2<sup>nd</sup> degré. Nos camarades enseignants de ces secteurs sont, aujourd'hui même, en grève et mobilisés à Angers comme partout dans le pays. Là encore le gouvernement a fait preuve d'autorité et de mépris : le décret a été publié dans le Journal Officiel du 20 mai, celui du lendemain de la grève, c'est-à-dire imprimé le jour même de la grève massive des enseignants.

Le 25 Juin, ce sont les hospitaliers qui seront dans la rue contre la loi Touraine, qui prévoit

de profondes restructurations dans l'hospitalisation publique, réduit les moyens des hôpitaux, donnant plus de place aux cliniques privées commerciales.

La santé des citoyens n'est plus une priorité.

Dans le département l'Union Départementale est aux côtés des agents de la DGFIP qui mène le combat contre les fermetures des trésoreries. Certaines communes sont vent debout contre ces fermetures.

### Projet Rebsamen : le code du travail en ligne de mire

Le dernier projet en date c'est la loi sur le dialogue social dite loi Rebsamen.

Avec cette loi, l'objectif est bien évidemment de satisfaire les patrons pour qui, les seuils d'effectifs, seraient un frein à l'embauche. En effet, dès lors par exemple, qu'ils passent de 49 à 50 salariés, cela les oblige à créer un comité d'entreprise.

Fusionner les instances représentatives dans les entreprises de moins de 300 salariés, laisser toute latitude par voie d'accord d'entreprise, de décider leur fonctionnement c'est nier le rôle des organisations syndicales et freiner un peu plus leur implantation.

Mais pour le gouvernement et les patrons, cette loi aura un prolongement. Une commission présidée par Mr Combrexelle, ancien Directeur Général du travail, est chargée de réfléchir à la place des accords d'entreprise, des conventions collectives.

L'objectif est, là encore, de briser la hiérarchie des normes, qui fait que la loi s'impose à l'accord de branche, que l'accord de branche s'impose à la CCN, et que la CCN s'impose à l'accord d'entreprise. Dans cette hiérarchie, le niveau inférieur ne peut qu'améliorer les dispositions du niveau supérieur.

Donner « plus de poids aux accords d'entreprise », c'est en finir avec les droits qui s'imposent sur tout le territoire de la république, c'est livrer les salariés, à l'endroit où ils sont les moins puissants, dans l'entreprise elle-même, parce qu'il n'y a pas partout, dans toutes les entreprises, des syndicats puissants, à l'arbitraire patronal.

Et j'ai découvert dans le journal « les échos » que le secrétaire général de la CGT plaide pour le développement d'un dialogue social par filières et pas seulement par branches. En un mot, il semble acter la diminution du nombre des conventions collectives laissant le champ libre aux accords d'entreprise.

## Augmentation générale des salaires !

### Résultat de l'austérité : le chômage ne cesse de croître

Camarades,

Toute cette politique d'austérité n'a pas permis de réduire le chômage. Elle ne le pourra d'ailleurs jamais, comme le montre les exemples de l'Italie, de l'Espagne, de la Grèce...

Plus de 5 millions de demandeurs d'emplois dans le pays et dans notre département, vous avez constaté, à la lecture du rapport d'activité, que le département du Maine-et-Loire n'a pas été épargné.

Le taux de chômage est sensiblement au même niveau que le taux national.

Pendant cette période d'entre congrès, nous avons assisté à la fermeture de Technicolor ex Thomson, qui a été longtemps un fleuron industriel, la fin des ardoisiers de Trélazé, victimes des choix économiques, les suppressions de 238 emplois chez Thyssen, les difficultés des équipements automobiles CBI

Chassis Brake, Valeo, le bâtiment avec Guerif et la fermeture de nombreuses TPE dans cette branche.

Notre département compte un secteur agricole important qui n'est pas épargné par la crise.

Des entreprises historiques ont vu leurs effectifs diminuer de moitié, les pépinières Levavasseur, Gaignard Fleurs, Briand, le groupe Chauvin.

### Revendiquer l'augmentation générale des salaires, des retraites, des minima sociaux !

Camarades,

Nous savons tous que « la courbe du chômage s'inversera » lorsque le gouvernement changera radicalement de politique.

C'est pourquoi nous revendiquons une véritable augmentation des salaires tant dans le public que dans le privé, pour relancer la

croissance.

Le gel de la valeur du point d'indice qui dure depuis 5 ans et qui risque d'aller jusqu'en 2017 est insupportable. Le traitement des fonctionnaires accuse une baisse en 2014.

On constate également un tassement dans la négociation salariale dans le secteur privé, très souvent c'est le chantage à l'emploi contre les augmentations de salaire. Les propositions d'évolution ne vont guère au-delà du % accordé au SMIC.

La revendication salariale est essentielle non seulement pour relancer la croissance mais pour préserver notre système de protection sociale assis sur le salaire différé et donc sur les cotisations patronales et salariales calculées sur le salaire.

Camarades,

Défendre le salaire différé, c'est défendre la protection sociale donc la Sécurité Sociale, les retraites, l'assurance chômage.

## L'action commune contre le syndicalisme rassemblé

Durant toutes ces 3 années, FO a œuvré pour combattre cette politique d'austérité qualifiée comme le dit Jean-Claude, de suicidaire économiquement socialement et démocratiquement.

FO a tout mis en œuvre pour mettre en échec le syndicalisme rassemblé depuis 2013, date où nous avons mobilisé avec la CGT, la FSU et Solidaires contre l'ANI sur la sécurisation de l'emploi.

Il nous fallait mettre en échec le pacte social voulu par le gouvernement et en 2014, le coup de grâce a été porté lorsque FO a claqué la porte de la conférence sociale suivie par la CGT, la FSU et Solidaires.

Ce rapport de force nous l'avons construit petit à petit avec les rassemblements contre l'austérité à Paris, à 3 reprises et l'Union Départementale a mobilisé à chaque fois, pas moins de 150 à 170 militants.

Et cela a abouti au 9 Avril 2015 où nous avons mobilisé 300 militants à la manifestation parisienne. Un succès pour notre organisation syndicale aux côtés de la CGT, la FSU et Solidaires.

Demain 12 juin dans la continuité de ce que nous avons initié avec la CGT, FSU et solidaires, une délégation se rendra au rassemblement contre la 'austérité, la loi Macron prévu au parc expo pour accueillir F Hollande

Rien n'est simple dans le Maine-et-Loire pour mettre en échec le syndicalisme rassemblé mais les militants, les adhérents ne s'y trompent pas !

Et rien n'est gagné,

En effet la semaine dernière une déclaration commune a été signée par 7 organisations syndicales mais pas la nôtre et nous nous en félicitons.

Tout d'abord elle remet certaines organisations comme la CFDT dans le débat, mais surtout elle prend appui sur le 11 janvier pour affirmer la nécessité du vivre ensemble,

s'inquiète de la montée du populisme, de la xénophobie et des extrêmes et pour demander l'ouverture de négociation sur la laïcité dans les entreprises.

Mais nous ne sommes pas dupes et ce combat n'est pas le nôtre !

Indiquer aux salariés que le combat à mener serait combattre la « montée des extrêmes », c'est les détourner de l'essentiel : Ce qui est en cause c'est la politique gouvernementale d'austérité qui engendre plus de précarité de pauvreté et fait des urnes au moment des élections un lieu d'exutoire !





## Un impératif : développer le syndicalisme indépendant, développer Force Ouvrière

**Nous savons camarades, que l'essentiel est de chercher à organiser les salariés, dans l'indépendance, contre une politique d'application des directives libérales dictées par la Troïka.**

Mais il y a loin de la coupe aux lèvres. Les salariés ne se laisseront pas détourner de l'essentiel, comme le montrent les conflits, les appels à la grève qui se multiplient.

La question qui se pose maintenant est celle de la convergence de tous ces mouvements.

**Nous ne pouvons accepter de voir disparaître petit à petit l'ensemble de nos droits et garanties collectives sans un mouvement d'ampleur !**

Camarades,

Le rapport de force il se construit sur le développement de notre organisation.

Alors que le Patronat, la CGT et la CFDT, immédiatement relayés par le gouvernement, avaient en 2008, avec la « position commune » puis la loi du 20 août, décidé de nous faire disparaître, la publication des arrêtés de représentativité en 2013 montrent que FO est toujours là. Et FO progresse !

Les résultats électoraux dans la Fonction Publique en sont la démonstration. Notre organisation syndicale a progressé dans tout le département avec des résultats qui parfois

Camarades,

**Ce rapport d'activité que vous allez illustrer dans vos interventions, met en évidence la nécessité de franchir une étape supplémentaire pour faire reculer le gouvernement et c'est bien le rôle d'une organisation syndicale indépendante comme la notre !**

**Et c'est ensemble et dans l'interprofessionnel que nous trouverons l'issue qui mettra en échec la politique d'austérité. Il faut que nous en soyons convaincus !**

nous ont surpris !

Dans le secteur privé, nous avons de nouvelles implantations, certains camarades ici présents découvrent ce qu'est un congrès : Adiate, Lefrancq, Cailleau Pneus, Lucas, CBI et j'en oublie, mais ils sont cités dans le rapport d'activité. Et là encore de beaux succès électoraux.

La progression des timbres est plus que significative. Mais nous ne devons pas nous arrêter là ! **Développer l'organisation a toujours été un enjeu mais depuis 2008, c'est l'existence de FO, organisation indépendante qu'il faut préserver.**

Le bureau de l'UD et la CA ont avalisé la mise en place d'une commission de développement il faut l'activer ! Travailler avec les Unions Locales pour que nous allions implanter FO dans quelques endroits du Maine-et-Loire où nous ne sommes pas.

**C'est un enjeu non seulement pour créer le rapport de force mais c'est aussi assurer la pérennité financière de l'Union Départementale.**

**A terme l'UD doit assumer son fonctionnement avec un budget assis sur 70 % de ses cotisations.**

**L'Union Départementale est et continuera à être aux côtés des syndicats pour mener cette politique de développement, pour les**

soutenir !

La formation, en lien avec le CFMS, est un point d'appui pour dégager des militants. D'année en année, le nombre des stagiaires progresse, notamment ceux qui suivent les « stages découverte ».

**Les matinées d'information que notre UD a organisées sont une réussite et permettent de répondre à des questions précises.**

Rien ne doit être négligé pour que les militants puissent bénéficier de toutes les informations. De ce point de vue, notre journal « Le Combat Social » doit être massivement distribué. **C'est un outil au service des adhérents !**

**L'AFOC que notre camarade Bernard DES-SABLES préside, a aussi enregistré un très bon score aux élections des conseils des locataires. Nous sommes passés de 2 à 4 élus avec des bons résultats. C'est aussi un instrument de développement de l'organisation.**

Camarades,

Il est un secteur qui ne connaît pas la crise à l'UD, **c'est la commission juridique. Là encore, une aide pour les syndicats et un instrument de défense des salariés, je salue le travail fourni par nos camarades et apprécie du plus grand nombre.**

**Vive l'Union Départementale FO !**

Vive la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE !

## Le rapport du trésorier



Jacques CHÂTEAU présente dans un premier temps le rapport de trésorerie qui a été remis aux congressistes, lequel, statutairement, porte sur les exercices 2012, 2013 et 2014.

Il indique ensuite les dates auxquelles la commission de contrôle s'est réunie, puis il poursuit :

« Depuis la loi liberticide de 2008 sur la représentativité, nous avons obligation de tenir **les comptes de l'Union Départementales** de façon comptable. Cela est et vous le savez car vous y êtes aussi confronté pas toujours simple, surtout lorsque nous ne sommes pas comptable de formation.

De ce point de vue, il convient ici de remercier la Confédération pour l'aide qu'elle nous a apporté en nous fournissant un logiciel comptable de bonne facture, les formations nécessaires et l'expertise du revendeur du logiciel très appréciable. »

Il indique ensuite que les comptes de l'UD sont sains, et que l'objectif d'avoir des réserves équivalent à une année de fonctionnement de l'UD a été atteint.

« [Ces réserves] ont pour but de nous prémunir de difficultés financières qui n'auraient pas pu être anticipées (problème juridique par exemple), mais aussi d'amortir la baisse des subventions qui se précise.... Outre la baisse de la subvention du Conseil Économique Social et Environnemental (-13 000€) enregistrée en 2014, nous perdons la sub-

vention de la ville d'Angers, soit - 4 000 € en 2015...

« Nous devons être conscient que notre indépendance de pensée, notre liberté d'action ne seront assurées que par notre capacité à asseoir notre équilibre budgétaire sur des recettes où la part des cotisations continue de croître... De ce point de vue, il faut souligner que ces 3 années confirment le retour de la croissance du nombre de cotisations payées par les syndicats. »

Après avoir apporté ces précisions, il engage les congressistes à « poursuivre dans cette voie afin d'assurer non seulement l'équilibre de la trésorerie mais aussi le développement de notre organisation pour que le syndicalisme libre et indépendant que nous incarnons et défendons puisse continuer d'exister et faire valoir son point de vue.

Vive le syndicalisme libre et indépendant, vive la CGT-Force Ouvrière. »

La commission de contrôle a ensuite présenté son rapport déclarant les comptes « sincères et véritables »

**Les deux rapports, le rapport moral et d'activité de la Secrétaire Générale et le rapport de trésorerie, ont été adoptés à l'unanimité.**

## Les interventions des camarades

31 camarades sont intervenus au cours de ce congrès.

Les interventions ont été filmées et auraient dû être placées sur le site de l'UD. Ce journal devait être réalisé à partir de l'audition, par le rédacteur, de ces interventions. Un incident technique a fait que le prestataire chargé de filmer les interventions a perdu toutes les données.

La rédaction du journal a demandé aux camarades de transmettre

leurs interventions. A l'heure où ce journal est réalisé, seules 24 interventions ont été transmises.

Ce sont les seules à être retranscrites.

Pour éviter un journal trop volumineux, elles ont été synthétisées. Il s'agit donc d'un condensé, nécessairement partiel, de chaque intervention. Nous espérons ne pas avoir trahi l'esprit de celles-ci

### Malika Houari, secrétaire du SPA-SEEN (Personnels administratifs de l'Éducation Nationale)

Malika présente son syndicat, celui des personnels administratifs de l'éducation nationale : « les femmes et les hommes de l'ombre ! Fonctionnaires d'État, pour la plupart des catégories C payés le SMIC »

Elle indique que 10 000 postes d'administratifs ont été supprimés sur le territoire ces dernières années pour faire « des économies ». « Faut il rappeler qu'aujourd'hui : nous demandons une augmentation de la valeur du point d'indice car nous vivons cet ère de glaciation indiciaire pour la 5eme année ! »

Elle précise ensuite les missions des personnels : « Nous sommes partout dans les services de l'éducation nationale : dans les établis-

sements scolaires : collège, lycée, dans les services académiques, les universités, les Centres d'informations et d'orientations... nous sommes encore des fonctionnaires d'État mais la proportion de personnels contractuels ... a doublé dans l'académie entre 2011 et 2015 ! » Elle précise que la FNEC FPFO est majoritaire aussi dans cette catégorie du fait des revendications mises en avant.

Elle précise le lien entre les différentes réformes et leur impact dans leur professions :

« Aujourd'hui... la réforme du collège, c'est aussi NOS moyens qui fondent à vue d'œil. La territorialisation c'est aussi le transfert des personnels de gestion aux collectivités. L'autonomie des universités, c'est la mise en cause du statut de la Fonction publique d'État remis entre les mains des présidents d'universités. ... L'autonomie des établissements ou le cheval

de Troie du délitement du Statut. En effet, tout transfert de responsabilités vers les établissements crée des individualisations dans le traitement entre les personnels »

La charge de travail ? Malika précise qu'aujourd'hui, on demande aux personnels de l'académie de Nantes d'intégrer 80 apprentis (selon le Directeur académique) ou 200 (selon le secrétaire général académique) pour que les personnels leur apprenne le travail. Oui... Des apprentis !

FO refuse ! Il n'y a pas les moyens humains et financiers. Ces « apprentis », moyens pérennes qu'on propose « avec obligation d'obéissance hiérarchique durable c'est la mort de notre statut ! » dit-elle.

Pour FO, demain ce seront ces apprentis non rémunérés qui seront assis à la place des fonctionnaires, ou seront « CDIés ». Au pré-



texte de promouvoir l'emploi des jeunes, on détruit le statut. Alors FO demande de vrais postes, de vrais salaires, un vrai statut !

Dans le même temps, au ministère on ne discute pas salaires mais d'un nouveau régime indemnitaire, fonction de groupes de niveaux de fonction et du mérite. « Qui sera le plus méritant et voudra bien accueillir les apprentis ? » demande-t-elle.

Après avoir évoqué la souffrance au travail de ses collègues, mais aussi des militants FO malmenés, soumis à la pression, victime d'entrave à l'exercice du droit syndical, Malika conclut : « Alors la réponse est là ici maintenant dans cette salle, car dans ce contexte de réformes assourdissantes de mépris, la jonction des salariés entre eux est incontournable et ainsi nous n'obtiendrons que par notre détermination que nos droits soient respectés ! »

### Brigitte Molines, Secrétaire de la branche Santé du Groupement Départemental des services publics et de santé

Après avoir apporté le salut du syndicat dont elle détient le mandat, l'hôpital de la corniche Angevine, Brigitte Molines indique qu'elle votera le rapport moral et qu'elle a voté le rapport financier.

« Je ne vous ferais pas ici un long discours sur les difficultés que rencontrent nos établissements. Comme vous le savez nous sommes passés d'une logique de Service Public à une logique purement financière et comptable », dit-elle, en décrivant le processus : avec l'assèchement des budgets, l'hôpital ne peut pas ne pas se retrouver en déficit, ce qui conduit les autorités de tutelle à lui imposer un "plan de retour à l'équilibre" : « Pour faire des économies, une seule solution...faire des économies sur la part du budget la plus importante c'est-à-dire le personnel. ». C'est ainsi que l'on voit des établissements où la masse salariale passe progressivement de 70 % (la moyenne nationale) à 67% puis 65%. De ce fait, on ne renouvelle pas les contrats de travail des contractuels, on privilégie les contrats précaires, on ne remplace pas certains agents qui partent à la retraite... Brigitte précise : « Et puis on finit par diminuer le nombre de lits dans les services, par fermer des services, réduire le personnel, retirer les RTT, revoir à la baisse les

conditions de déroulement de carrière » Pour illustrer son propos, elle donne un exemple :

« A l'EHPAD de Maulévrier un audit, financé par l'ARS (parce que pour ça il y a du pognon), a indiqué les économies à faire : les agents sont passés de 15 RTT à 0 et comme si ce n'était pas suffisant on a retiré 6 contractuels des effectifs.

Cet audit estime aussi qu'on peut gagner du temps sur la prise en charge de chaque résident. Conséquence, La cadre de santé suit les agents avec un chronomètre et ce afin d'établir une moyenne, qui doit servir de référence pour tous !

Mes camarades c'est Inacceptable ! On imagine aisément les conditions de prise en charge des résidents et la culpabilité du personnel qui doit faire vite et mal sont travail..... ! »

Brigitte indique que les Établissement d'Hébergement des Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD, maisons de retraite médicalisées), cumulent le double handicap d'être financé par les conseils départementaux et l'ARS. Or dit-elle, la seule solution pour assurer un accueil décent c'est une vraie loi sur la dépendance assise sur de vraies cotisations intégrées au budget de la sécurité sociale, revendication permanente de notre Confédération.

Mais, dit-elle, cette revendication se heurte au « pacte de responsabilité » et aux 11 milliards à économiser sur le budget de la sécu. « Allons-nous laisser ce Gouvernement détruire tous nos acquis pour lesquels nos anciens se sont battu ? » interroge-t-elle. Puis elle poursuit : « Nous avons bien raison de préparer l'inévitable rapport de force, pour ce qui concerne les hospitaliers mes camarades, nous préparons la grève du 25 juin en attendant la prochaine initiative interprofessionnelle. »

Pour conclure, elle indique que Force Ouvrière a conforté sa première place dans les EHPAD du département aux dernières élections, et que les résultats électoraux sont le fruit d'un effort quotidien d'implantation syndicale : « Mes Camarades je suis heureuse de vous annoncer aujourd'hui la création d'un nouveau syndicat à Drain c'est notre 25ème implantation...Ne perdons pas de vue que le développement de notre organisation à tous les niveaux est une nécessité pour pouvoir poursuivre la résistance. »

### Jean-Jacques Péaud, secrétaire du groupement régional des services publics et de santé, branche santé

« Chers camarades,

Je vous apporte le salut fraternel des hospitaliers de Sainte Gemmes sur Loire.

Tout d'abord je voudrais indiquer que nous voterons le rapport moral et d'activité ainsi que le rapport financier.

Je voudrais aborder rapidement la situation de notre établissement psychiatrique.

Mardi dernier lors du CTE la Direction a présenté le budget 2015, présenté en déficit il est le résultat direct du pacte de responsabilité et des mesures d'austérités qui l'accompagne.

800 000 euros sont gelés comme dit pudiquement l'ARS.

Il faudra donc trouver de quoi compenser cette non recette.

La méthode est simple, réduction des travaux d'entretien et surtout réduction des frais de personnel par le biais de suppression de postes.

Dans le cadre du plan triennal mis en place sans même attendre le vote de la loi de santé ces mesures d'austérités s'accompagnent du recours accrue aux prises en charges ambulatoires (au Cesame c'est déjà 80% de la file active qui est suivie hors hospitalisation), d'économies sur l'ensemble des achats, et la baisse de la masse salariale qui devrait être limitée à 1.5% d'évolution sur 3 ans.

Pas de doutes le personnel et les patients vont trinquer et je ne rajoute même pas la question du gel des salaires mise en œuvre depuis 2010 et prévue pour durer !!!

Dans ce contexte il faut se féliciter de la position constante de notre organisation qui par ses initiatives et prises de positions contribuent à clarifier les revendications, organiser les salariés et préparer la nécessaire résistance.

Cette résistance qui s'exprimera le 25 juin pour dire non au pacte de responsabilité, non à la casse des services publics, non à la loi de santé ! »

### Jean-Jacques Nicolai, UD

Après avoir salué le congrès et indiqué qu'il a mandat du syndicat qu'il représente, celui du commerce, de voter le rapport d'activité, Jean-Jacques indique que, détaché à l'Union Départementale, il est en particulier chargé de deux tâches : la rédaction du journal « Le Combat Social FO 49 » et le suivi des élections professionnelles.

Sur le premier sujet, il rappelle toute l'importance que FO accorde à l'interprofessionnel. « C'est par l'interprofessionnel que nous matérialisons notre appartenance, quel que soit notre emploi, quel que soit notre entreprise, organisme, administration, à la classe ouvrière et que nous partageons tous les mêmes intérêts », dit-il.



Aussi le journal de l'UD c'est le lien indispensable entre tous les syndicats. Il rappelle que, distribué gratuitement aux bureaux des syndicats, il peut être diffusé à tous les adhérents d'un syndicat moyennant une participation aux frais d'édition et d'envoi de 6,50 euros par an et par abonné.

Il énonce les syndicats qui se sont abonnés et indique qu'il souhaite qu'un plus grand nombre de syndicats décident d'abonner leurs adhérents.

Sur le second sujet, il rappelle toute l'importance de la centralisation des résultats à l'UD. Il rappelle les chiffres de la représentativité tels qu'ils ont été « livrés » par le gouvernement en 2013, et des évidents « tripatouillages » (le fait que la CFTC soit représentative a été, pour le moins, une « divine » surprise). Il rappelle l'offre de service de l'UD à ce titre.

Pour conclure, il fait sourire le congrès en lisant un extrait du tout premier cahier du syndicat des caisses d'assurances sociales de Maine et Loire créé en 1934, et qui décrit déjà le patronat choletais comme « aussi rapace que rétrograde »

Il conclut en appelant à redoubler d'effort pour construire Force Ouvrière dans le choletais, au patronat toujours aussi rapace que rétrograde.

### **Nicolas Cabaret, secrétaire de l'UL FO de Saumur, secrétaire du syndicat du CH de Saumur**

Après avoir salué le congrès, Nicolas Cabaret présente le CH de Saumur : « 960 agents, deux EPHAD, un centre psychiatrique et une offre de soins complète en médecine générale en tout cas jusqu'à présent. »

Il indique que cet établissement est soumis depuis 3 ans à des « plans de performance », autrement dit, dit-il, des plans de licenciement, afin de répondre aux exigences tarifaires imposées dans le cadre de l'ONDAM. La traduction sur le terrain de cette austérité est simple, non renouvellement des contrats CDD, non remplacement des départs en retraites, non remplacement des disponibilités, non remplacement des congés maternité et le gel des lits voir leurs suppressions pure et simple. Il précise : « Tous les ans le même discours de la part de

la direction : "il faut adapter notre structure aux attentes des patients". Mais attendre plus de douze heures sur un brancard des urgences par manque de lit car ils ont été gelés ou supprimés est-ce "une attente des patients ?"

Être douché une fois par mois en EHPAD par manque d'Aide Soignant est-ce "une attente des patients ?"

Attendre plus de trois semaines pour obtenir un RDV pour passer une radio par manque de manipulateur est-ce "une attente des patients " Je ne pense pas mes camarades. La direction de l'hôpital de Saumur ne s'adapte pas aux besoins des patients mais rentre pleinement dans la logique de restriction budgétaire imposée par le gouvernement et mise en musique par l'ARS. »

Il indique que les exemples qu'il vient de citer sont la conséquence de toutes les contre-réformes que l'hôpital a dû subir, des précédents comme de l'actuel gouvernement. Puis il revient sur la loi Touraine actuellement en discussion : cette loi va imposer d'ici 2017 aux établissements de santé d'adhérer à un « groupement hospitalier de territoire », afin de maîtriser les effectifs, de mutualiser les services dans l'objectif d'économiser 270 millions d'euros sur la masse salariale. « Nous ne voulons pas d'un système de santé à deux vitesses où seulement ceux qui auraient les moyens pourraient se soigner, où il faudrait faire plus de 50 kilomètres avant d'être pris en charge par un spécialiste. », affirme-t-il

Il poursuit : « Alors oui mes camarades, nous avons raison d'exiger l'abrogation de la loi Hôpital Patient Santé Territoire, de la tarification à l'activité et le retrait du projet de loi Touraine et nous le réaffirmerons le 25 Juin à l'appel de notre fédération.

Comme nous avons eu raison à la sortie du Congrès Confédéral d'appeler au 9 Avril contre le Pacte de responsabilité et la loi Macron, journée qui a été une réussite malgré le silence des médias. »

Pour Nicolas, ce gouvernement dit de "gauche", méprise totalement les salariés du privé comme du public mais il répond totalement aux exigences du MEDEF.

Pour conclure, il exhorte le congrès : « Notre responsabilité est d'organiser et de contribuer

à la mobilisation des salariés, dans l'action commune si possible mais avec des revendications claires et déterminées.

L'augmentation des salaires et des pensions, la défense du service public, de l'assurance maladie et des complémentaires retraites valent bien un mouvement d'ampleur.

Alors dès demain mes camarades, dans nos entreprises, dans nos administrations, dans nos syndicats, discutons, discutons avec nos collègues, discutons avec les autres organisations syndicales, de la nécessité de préparer le blocage du pays par une grève interprofessionnelle de 24 H, seule manière d'arrêter cette politique d'austérité. »

### **Catherine Leroi, du syndicat départemental des affaires culturelles FO, syndicat affilié à la FNEC-FP-FO.**

Catherine attire l'attention des congressistes sur la situation particulière du Centre des monuments nationaux, établissement public du Ministère de la Culture, qui gère 100 monuments en France appartenant à l'État, donc nous appartenant. « C'est un petit ministère mais qui œuvre aux côtés de plus grands, notamment celui de l'Éducation nationale pour contribuer à apporter des connaissances, de la culture ou simplement du plaisir lors de la découverte de nos sites », dit-elle. Or cet établissement connaît une baisse de moyens, affectant bien sûr l'emploi et du même coup le service rendu au public.

Catherine relate : « On nous demande de travailler plus pour gagner moins du fait du gel du point d'indice et de la progression très lente dans les échelons, avec moins de moyens aussi bien humains que matériels ». Elle illustre son propos en décrivant une situation particulière au Château d'Angers : un poste d'entretien n'est pas remplacé depuis 2 ans, ce qui conduit à faire peser une charge de travail plus lourde sur les collègues, compte tenu de la nécessité de garantir la propreté et l'entretien d'un site qui reçoit 200 000 visiteurs par an ! L'investissement réel des agents n'est pas récompensé, et il se heurte, comme dans tous les services de l'État, au manque de moyens, manque de reconnaissance, désorganisation, sentiment d'arbitraire dans les décisions, baisse de la qualité du service public.

Catherine indique qu'au ministère de la culture, les relations avec la CFDT sont plutôt bonnes car, comme FO, au moins dans ce ministère, ce syndicat œuvre dans une démarche constructive.

Elle termine en indiquant que FO est peu présent dans les instances représentatives du personnel. « Nous avons donc une large marge de progression pour laquelle il convient de se mobiliser », conclut-elle.

Congrès départemental 49 du 11 juin 2015

**Catherine Lorre, secrétaire du syndicat des OSDD 49- déléguée syndicale de la section Pôle Emploi**

« Nous sommes passés de 8,2 à 9,5% de chômeurs en Maine et Loire entre 2012 et 2014 » [soit une augmentation de 16% du nombre de chômeurs - ndlr], dit-elle, en précisant que ce ratio ne tient pas compte de nombreux autres demandeurs d'emplois (formations, Contrat de sécurisation professionnelle, contrats aidés...). Dans le même temps, les effectifs de Pôle Emploi en Maine et Loire s'ils ont été augmentés, ils l'ont été essentiellement par le recours à des CDD. Quant aux contrats aidés, ils ont été multipliés par 2. Bientôt, les conseillers seront secondés par des jeunes en service civique qui coûteront 106,31 euros par mois à Pôle Emploi pour 24 heures de travail par semaine ! Catherine rappelle qu'« en 2012, le gouvernement Hollande promettait des moyens supplémentaires pour PE en urgence... »

Les mesures anti-ouvrières se réfractent à Pôle Emploi. Catherine dénonce : Les "plans stratégiques" se succèdent, avec toujours les mêmes objectifs : faire des économies et libéraliser les services.

Quant aux méthodes utilisées, se sont toujours les mêmes : associer les salariés en tentant de leur faire porter la responsabilité des organisations du travail introduites ; intégrer les syndicats à la gestion des restrictions budgétaires.

Les économies se font non seulement sur les effectifs, mais aussi sur les salaires : rien depuis 2010, sauf une augmentation de 0,9 % arrachée par FO en 2014. Elles se font sur l'immobilier : en Maine et Loire, il y avait 12 agences au moment de la fusion, il n'y en aura bientôt plus que 9 et Pôle Emploi va expérimenter le télétravail en 2015.

Elle poursuit : Ces économies se font, enfin, sur le dos des chômeurs : aujourd'hui, un demandeur d'emploi qui s'inscrit à Pôle Emploi, procède à sa recherche d'emploi, via son « espace personnel ». S'il a une question à poser ? Internet. On peut même lui proposer un entretien par webcam. ! « Mais, pour le cas où ce système découragerait certains dans leur recherche d'emploi, Pôle Emploi décide du renforcement des équipes de contrôle ! » conclut-elle sur ce chapitre

Mais comme cela ne suffit pas, et que les demandeurs d'emploi continuent de se déplacer, Pôle emploi sous-traite l'accompagnement à des sociétés privées pour près d'un tiers des inscrits et les prestataires ne seront payés intégralement de leur accompagnement qu'à la condition que l'utilisateur trouve un contrat de plus de 3 mois. « Voilà que revient par la grande porte, l'offre raisonnable d'emploi que les conseillers de Pôle Emploi n'ont jamais mis en pratique. L'organisme prestataire n'aura d'autre choix, s'il veut être payé, que d'inciter fortement à l'acceptation de n'importe quel emploi » dénonce-t-elle.

Pôle emploi sous-traite aussi des pans entiers la partie indemnisation. Catherine poursuit : « D'ailleurs, après la fusion des métiers, dénoncée et combattue par FO, on assiste à une « dé-fusion » qui n'a pour objectif que de mieux pouvoir se débarrasser de l'activité indemnisation. »

Puis elle évoque la négociation relative à la classification. Un accord dit « de reclassification » a été mis à signature après des mois de négociation difficile et dans un cadre budgétaire tellement restreint qu'il était quasiment impossible d'aboutir favorablement. L'employeur présentait finalement en décembre 2014, un texte ou l'individualisation et le recours à des critères subjectifs d'évaluation étaient la base du déroulement de carrière. Fidèle au mandat donné, FO n'a pas signé l'accord, rejoint par la CGT et le SNU. « L'accord ayant obtenu les signatures de la CFTC, CFDT et CGC, soit une représentativité de plus de 30%, a été déclaré valide. FO, bientôt suivi des 2 autres OS non signataires, représentant à elles seules près de 60 % des salariés, ont fait jouer leur droit d'opposition » indique-t-elle. S'asseyant sur la loi, l'employeur a fait un recours contre le droit d'opposition pour des motifs de formalisme juridique. Le TGI a donné raison à l'employeur... Mais ce n'est pas terminé. FO continuera la bataille pour le retrait de cet accord.

Pour terminer, dit-elle, « il est important de dire que le syndicat des OSDD 49 se porte bien. Le nombre de cartes a augmenté en 3 ans. Le syndicat réunit ses instances régulièrement afin de faire fonctionner l'interpro.

Puis elle conclut : « En 1947, un penseur libéral, Friedrich Hayek, disait : « si nous voulons entretenir le moindre espoir d'un retour à une économie de liberté, la question de la restriction du pouvoir syndical est une des plus importantes ». Macron, Rebsamen et consort ont compris le message mais, malgré les attaques, la défaite du syndicalisme libre et indépendant n'est pas à l'ordre du jour. »

**Benoit Renault, Secrétaire de la section départementale de la FGF.**

Après avoir salué le congrès, Benoit rappelle ce qu'est la Fédération Générale des Fonctionnaires : la fédération qui rassemble toutes les fédérations des syndicats de la fonction publique de l'État.

Il indique que, dans un premier temps, il souhaitait revenir sur les excellents résultats de Force Ouvrières aux élections générales dans la fonction publique du 4 décembre 2014, et rappeler que Force Ouvrière, à l'occasion de ces élections, avait conforté sa place de 1ère confédération dans la Fonction Publique de l'État.

Mais « c'était compter sans le génie malfaisant du gouvernement et sur sa capacité à faire pleuvoir sans cesse une grêle de mauvais coups sur la tête des fonctionnaires. » poursuit-il.

« Et le prochain mauvais coup, celui que le gouvernement prépare pour les mois à venir, nous en avons eu la confirmation quand les organisations syndicales ont été destinataires, le 10 mai dernier, d'un rapport nommé "Évolution de l'organisation régionale de l'État consécutive à la nouvelle délimitation des régions". » Benoit indique que ce rapport, établi par les inspections générales de l'Administration, des Finances et des Affaires Sociales sur mandat du 1er Ministre, avec un objectif : "définir les grandes lignes de la nouvelle organisation des régions" sans se limiter aux nouvelles régions fusionnées, mais en inscrivant également dans ce mouvement d'ensemble la réorganisation des régions inchangées. Sous l'opacité du langage technocratique, c'est, dit-il, un véritable "coup de Jarnac" qui se trame, un coup qui allie la rapidité, la dissimulation et la brutalité :

« La rapidité parce que, à ce jour, alors que ce rapport a été communiqué aux organisations syndicales le mois dernier, la phase d'information est déjà quasiment achevée et les préfets de région sont déjà très activement engagés dans la phase de mise en œuvre de cette réforme, le calendrier prévoyant la finalisation de l'organisation-cible et la mise en place des nouvelles directions au plus tard au cours du 1er semestre 2016.

La dissimulation parce que tout est fait pour occulter la portée réelle de cette réforme qui, derrière le concept fumeux d'État régional, s'attache en fait à saper les bases de la République » c'est-à-dire le transfert aux régions de pouvoirs législatifs, précise-t-il. Dissimulations sur la portée d'une réforme, ensuite, qui aggrave l'éloignement du service public de ses usagers, et qui, en renforçant "les marges de manœuvre laissées aux préfets de région et aux





directeurs régionaux pour adapter la mise en œuvre des politiques nationales aux réalités territoriales" tend à différencier encore un peu plus les droits des citoyens suivant leurs régions.

Dissimulation enfin sur la portée d'une réforme qui ne s'interdit rien dans les moyens à mettre en œuvre, indiquant qu'elle ouvre la voie à la fusion des 3 versants de la Fonction Publique.

Benoit poursuit :

« La brutalité, enfin, dans la gestion humaine de cette réforme » dit-il en précisant qu'alors que le rapport indique qu'une enveloppe de 250 millions d'euros serait nécessaire pour faciliter la mobilité géographique des 10 700 fonctionnaires dans les régions fusionnées, ce même rapport est très clair : pas un sou pour l'accompagnement humain ! Il reprend : « Le rapport évoque alors deux pistes fortes : le télétravail, avec toutes les dérives que nous devinons déjà, et, sommet de cynisme, la possibilité, je cite, "que la perspective de la disparition de leur emploi puisse conduire les agents à anticiper leur cessation d'activité". Il ne s'agit finalement plus d'accompagner les fonctionnaires dans la mise en place de la réforme, mais de les accompagner vers la sortie. »

Et pour conclure, Benoit déclare : « face à un gouvernement décidé à porter un nouveau coup, un coup qu'il espère peut-être décisif, que pouvons-nous faire ? Que peuvent faire les syndicats Force-Ouvrière de la Fonction Publique d'État ? Camarades, je n'ai pas la réponse à cette question. Je ne pense même pas qu'il existe une seule réponse à cette question. Chacun, dans son syndicat, au plus près des fonctionnaires, pourra apporter la réponse qu'il jugera opportune et utile.

Quant à moi, je conclurai cette intervention en reprenant les mots que j'ai entendus à nouveau, la semaine dernière, lors de l'intervention de clôture du Conseil Fédéral de la FGF, mots qui me semblent résumer l'état d'esprit qui doit être le notre pour les années à venir : "Dans une période de crise, l'essentiel du travail syndical, c'est résister. Et si nous ne le faisons pas, qui le fera ? " »

### **Christian Mérot, secrétaire de l'Union Syndicale des Métaux (USM) du Maine et Loire, secrétaire adjoint de l'UD.**

Après avoir salué le congrès au nom de l'USM, Christian Mérot indique que le syndicat des métaux d'Angers dont il porte le mandat votera le rapport d'activité. Puis il revient sur la situation de l'emploi, qui voit une croissance inquiétante du chômage, accentuée par la politique d'austérité du gouvernement impulsée par les institutions européennes. Une politique menée sous prétexte de lutte contre le chômage, conduit à « toujours plus d'austérité, toujours plus de flexibilité, toujours plus d'exonérations fiscales et de cotisations sociales pour le patronat et pour finir toujours et toujours plus de chômage. » Il dresse ensuite la liste –non exhaustive– des conséquences, dans le département, de cette politique en citant les milliers d'emplois perdus depuis le début des années 80.

Et cela, dit-il, parce que dans la métallurgie et l'industrie en général, les taux de rentabilité exigés par les actionnaires sont de plus en plus élevés. L'offensive contre le coût du travail dans les entreprises en est une conséquence. Il illustre avec la situation dans son entreprise, ATOS, qui, du fait de la fusion avec BULL, tente de casser tous les acquis, notamment en ouvrant une négociation sur le temps de travail. Le but poursuivi ? Obtenir un accord dérogatoire aux deux conventions de l'entreprise, dans la droite ligne de la loi du 20 août 2008, avec des conséquences sur les salaires minimaux des deux CC. Les dirigeants voulaient en quelque sorte qu'une seule loi s'impose : la loi de l'entreprise, celle d'Atos. « Nous n'avons pas cédé. Nous avons refusé catégoriquement toute dérogation. »

Après des mois de négociations tendues et la réussite d'une journée nationale de grève et débrayages massivement suivie le 19 mai dernier dans tous les sites de province, lors de la dernière réunion de négociations la direction a retiré les dispositions dérogatoires aux conventions collectives du projet d'accord. Et Christian poursuit : « Nous avons fait respecter la hiérarchie des normes : code du travail, conventions collectives, accord d'entreprise...

À l'heure de la commission Combrexelle, il s'agit d'une victoire importante car chacun voit bien quelle utilisation aurait pu être faite d'un accord dérogatoire dans un groupe de 17 500 personnes dans le pays... FO a joué un rôle majeur dans cette victoire. Car bien entendu ni la CFDT ni l'UNSA, mais ni non plus la CGT n'ont impulsé cette orientation. »

Christian poursuit en soulignant que l'abaissement du coût du travail prend aussi la forme de délocalisations massives. Et il ne s'agit pas seulement d'emplois peu qualifiés. Des grands groupes de l'informatique, dont le sien, délocalisent massivement les postes d'ingénieurs. A titre d'exemple, il évoque la situation de son entreprise : « Atos vient d'embaucher 200 ingénieurs au Sénégal non pas pour travailler sur des projets sénégalais ou africains mais sur des projets français [notamment d'État] et européens payés 650€ par mois, soit environ 4 à 5 fois moins qu'un ingénieur en France ».

La baisse du coût du travail c'est encore la « modération salariale » impulsée par la politique gouvernementale, quand ce n'est pas le gel, avec une tendance à l'individualisation des salaires à toutes les catégories de salariés.

Il affirme : « Il est évident qu'on ne pourra mettre un terme à cette spirale récessive, cette spirale de désindustrialisation qu'en mettant un coup d'arrêt à l'austérité sous toutes ses formes. Non, le niveau des salaires et les augmentations ne sont pas responsables du chômage. Bien au contraire, il faut relancer l'économie par l'augmentation des salaires, des pensions de retraites et des minima sociaux. Non, le CDI, le code du travail et les conventions collectives ne sont pas responsables du chômage. Au contraire, plus les patrons pourront facilement rompre les contrats de travail, plus ils licencieront plus il y aura de précarité. Non, nos régimes de retraites, la Sécurité Sociale et tous les organismes sociaux ne sont pas responsables du chômage »

Pour créer ce rapport de force, Christian insiste sur l'impérieuse nécessité du développement de l'organisation syndicale : « la question de la syndicalisation et du développement du nombre de nos implantations est donc primordiale non seulement pour assurer notre représentativité mais pour peser réellement face aux patrons. »

Il relève une réalité : dans l'industrie, la proportion de cadres est croissante. Christian insiste : « La syndicalisation des cadres est aujourd'hui indispensable pour assurer notre représentativité. Syndiquer les cadres, c'est possible. En témoigne ce que nous venons de faire dans Bull Atos ces dernières années où la proportion des cadres est de 75%. Grâce à un déploiement systématique de nos camarades sur tous les sites nous arrivons à près de 300 syndiqués dont 70% sont des cadres et parmi eux les deux tiers ont moins de 40 ans... Salaires, temps de travail, protection sociale, conditions de travail sont au centre des préoccupations des cadres comme de tous les salariés. Il n'y a

aucune raison de laisser les cadres aux mains du **syndicalisme d'accompagnement**. »

Et pour conclure, il avertit le congrès : « Il est désormais évident que les gouvernements successifs et le patronat sont prêts à aller jusqu'au bout dans la destruction de nos droits.

Mais, de toutes parts, dans le public comme dans le privé, les salariés résistent et se mobilisent pour face à cette offensive généralisée.

**L'heure est à la préparation de la grève inter-professionnelle pour bloquer le pays.**

**C'est pourquoi, il est important que dans tous les secteurs professionnels nous défendions pied à pied les revendications**

La place du syndicalisme indépendant est **d'être à l'avant-garde** de la mobilisation au plan national comme dans les entreprises ! »

### Christophe Rabot, secrétaire du Syndicat National des Cadres des Organismes Sociaux

Après avoir apporté le salut du SNFOCOS Ouest, il souhaite la bienvenue à l'adhérent du SNFOCOS le plus célèbre : Jean-Claude Mailly. Christophe indique que son syndicat votera les rapports de la secrétaire générale et du trésorier.

Il présente ensuite son syndicat : « Le Snfocos est un syndicat national, multi catégoriel de l'Encadrement de la Protection sociale. Son champ de syndicalisation est large : ce sont les Agents de direction et tous les personnels bénéficiant d'un statut de cadre dans l'institution sécurité sociale (cadres techniques et fonctionnels, médecins salariés, médecins-conseil, informaticiens, inspecteurs et contrôleurs...)

Il insiste sur le fait que depuis de trop nombreuses années, les réorganisations et les restructurations s'enchaînent dans les organismes de Sécurité sociale, ou le prétexte du meilleur service aux bénéficiaires cache des critères essentiellement financiers. Politiques qui procèdent de décisions gouvernementales nationales dictées par les institutions européennes, « qui..., en excluant la prise en compte de l'humain, remettent en cause la République sociale et donc les valeurs fondamentales de la République. »

Christophe dénonce : « Les cadres de la Sécurité sociale en ont assez d'être la variable d'ajustement dans la gestion de la pénurie, que ce soit les réductions d'effectifs, les suppressions de sites ou d'organismes de plein exercice ». Car dit-il, on assiste à un plan social déguisé dans les organismes de sécurité sociale, imposé par les Conventions d'Objectif et de Gestion.

Pour Christophe, « La déqualification, la surcharge professionnelle et les pressions psychologiques intolérables dégradent les conditions de travail et d'emploi. ». L'origine ? Pour Christophe c'est clair. Ce sont Les méthodes de management imposées par les caisses

nationales : management "intégré" et/ou par "processus de gestion", mis en place dans la plupart des organismes et qui ont pour conséquence la désorganisation des lignes hiérarchique, la complexification des circuits et méthodes, autant d'éléments générateurs de situations d'isolement, de souffrance au travail.

Or, dit-il, ce seront « les mêmes qui allumeront les bougies du gâteau d'anniversaire des 70 ans de La Sécurité sociale créée par les Ordonnances de 1945 et qui nous auront mis dans la rue 20 ans plus tôt lors des grèves massives de la fin de l'année 1995 »

Pour conclure, Christophe s'adresse aux congressistes : « Je vous invite donc mes chers camarades à nous rejoindre pour crier haut et fort notre attachement aux principes fondateurs de la Sécurité sociale issus des ordonnances de 1945 et inspirés du Conseil National de la Résistance et combattre nos gouvernants qui ne cessent de remettre en cause la République sociale, les valeurs de la République ! »

### Frédéric Neau, secrétaire de la section CAF du syndicat des organismes sociaux de Maine et Loire.

Après avoir salué le congrès, Frédéric rappelle que 2015, ce sont les 70 ans de la sécurité sociale. « Un anniversaire fêté à grand renfort de communication par la ministre des affaires sociales et par les directions de nos organismes. Mais le parfum du gâteau d'anniversaire est un peu spécial. C'est celui de la politique d'austérité et du pacte de responsabilité qui conduisent au démantèlement de la sécurité sociale. » Il énumère les résultats de cette politique en matière d'effectifs : 16 000 postes supprimés en 10 ans comme en matière de salaires : valeur du point bloquée depuis 2010 à l'instar de ce qui se passe dans la fonction publique.

Avec leurs revendications salariales, avec les revendication d'arrêt des réorganisations-mutualisations-fermetures de sites, en défendant donc leur outil de travail, les salariés de la sécurité sociale défendent ce qu'est la sécurité sociale, la qualité du service rendu aux allocataires, aux assurés, aux cotisants.

« La divergence d'intérêts qui existe, elle est entre la politique du gouvernement d'une part et les salariés et les usagers de la sécurité sociale d'autre part. Il n'en est pas autrement. » affirme-t-il.

Il indique qu'à la CAF de Maine-et-Loire, la section FO a, depuis le dernier congrès de l'UD en 2012, multiplié par 2 nos effectifs, passant de 17 à 35 adhérents. Il en indique les raisons : « Que défendons-nous au quotidien en lien avec les salariés ? »

L'application de la convention collective 'abord, avec laquelle l'employeur prend un certain nombre de libertés. C'est le cas en matière de classification du personnel, ou encore sur des questions de paiement de primes.

L'arrêt des suppressions de postes et les embauches nécessaires. Il indique que 15 postes ont été supprimés à l'occasion des la fusion des Caf d'Angers et de Cholet en 2011, 27 postes doivent l'être sur la période 2013-2017... Et ce dans un contexte d'augmentation de la charge de travail (fusion RSA/prime d'activité notamment)

Le maintien des sites et des services et donc l'arrêt des mutualisations. Des services entiers, dans les organismes, sont transférés dans des "CAF pivots". Non seulement, cela génère une dégradation du service mais cela crée également beaucoup d'inquiétudes quant au devenir des personnels concernés par de futurs reclassements.

Il illustre cette politique par un exemple : « Cette déréglementation va jusqu'à l'externalisation de la réponse téléphonique. A la CAF 49, à plusieurs reprises la direction a payé une entreprise privée, basée à Vichy pour assumer une partie de la réponse téléphonique de la CAF. Nous avons beaucoup ferraillé avec la direction sur cette question et aujourd'hui, et depuis environ un an, elle n'y a plus recours. Mais il faut comprendre ce que cela signifie. Cette entreprise, la SATEL, assume de toute façon la réponse téléphonique entière de nombreuses CAF. » Il souligne que cela pose un double problème : pour le service rendu aux allocataires, mais aussi pour les garanties collectives : « puisque si quelqu'un qui n'en bénéficie pas peut faire le travail à minima pourquoi existe-t-il encore des garanties collectives à la sécurité sociale ? »

FO combat aussi pour la défense de l'Action Sociale des CAF, dont la disparition est programmée et qui voit ses budgets s'assécher.

FO refuse la désorganisation de l'accueil des allocataires qui prend plusieurs formes. Il y a les suppressions en cours ou programmées de lieux d'accueil et la mise en place d'accueils dotés d'un label Caf, ce qui signifie que ce ne seront pas forcément des agents CAF qui répondront aux demandes des allocataires mais éventuellement du personnel de mairie avec une formation à minima. Il y a aussi la mise en place de l'accueil sur rendez-vous déjà en œuvre à Saumur et bientôt sur Angers, qui réduit considérablement le nombre d'allocataires reçus par des techniciens conseil.

Enfin, il y a « la dématérialisation », présenté par les directions comme un point central : inciter fortement les allocataires à faire l'ensemble de leurs démarches par internet. Cela trouve son aboutissement dans le fait que la Caisse nationale aujourd'hui cherche à négocier un dispositif pour la mise en place de la prime d'activité 100% dématérialisée. Cette nouvelle « réforme » qui concerne particulièrement les travailleurs pauvres. Elle prévoit la fusion de la Prime Pour l'Emploi (PPE) et du RSA Activité. Combien d'allocataires parmi les plus fragiles seront laissés sur le bord de la route ? Car, dit Frédéric, « il faut être en-dehors du réel pour penser que tous les allocataires utilisent internet. En fait ça permettra de



limiter les embauches et les dépenses. Au passage on aura "dématérialisé" un certain nombre d'allocataires. »

Il indique que la section FO, du fait de sa croissance, a pu présenter des listes complètes d'employés et de cadres aux dernières élections professionnelles, ce qui lui a permis de conforter sa représentativité à 30% malgré la présence nouvelle d'une liste CGT. « Bien sûr, nous fûmes les seuls dans cette élection à évoquer le pacte de responsabilité et donc a fortiori les seuls à relier le combat pour les revendications à l'exigence de son retrait. » insiste-t-il.

Puis il conclut : « Chers camarades, à la CAF 49 comme ailleurs, la grève interprofessionnelle du 9 avril, constitue un acquis extrêmement important. D'abord parce que les taux de grévistes ont été conséquents mais également parce qu'un axe s'est renforcé, celui constitué par des militants FO et CGT qui depuis des mois ont pris l'habitude de nouer des discussions sur un mode qui n'existait pas forcément auparavant, et quand je dis depuis des mois, c'est pour ce qui concerne depuis le combat contre l'ANI. Continuer de nourrir la discussion avec les militants de la CGT de la CAF est de ce point de vue pour nous quelque chose d'important.

C'est ce rapport de force là qui aujourd'hui se construit contre la politique d'austérité, c'est ce rapport de force là qui doit nous permettre aussi d'éviter les écueils des conférences sociales et des journées d'action.

Chers camarades, en octobre 2007, Kessler, alors vice président du Medef disait dans Challenge, en évoquant les aspirations du Medef : « Il s'agit de défaire méthodiquement le programme du Conseil National de la résistance ». Il visait bien-sûr et c'est explicite dans la suite de son article, y compris la sécurité sociale. Et ce qu'appelait Kessler de ses vœux, le gouvernement entend aller jusqu'au bout pour le réaliser.

Aujourd'hui chers camarades, les cotisations patronales finançant les Allocations Familiales représentent 3,45% pour les salaires inférieurs à 1,6 fois le smic. En 1945, elles représentaient 16%.

Si nous souhaitons fêter l'anniversaire de la sécurité sociale à FO, c'est bien l'anniversaire de la sécurité sociale de 1945 qu'il s'agit de

reconquérir !

En 2007, l'édito de Kessler s'appelait : « Adieu 1945, raccrochons notre pays au monde. »

Ce que nous souhaitons pouvoir dire demain c'est "Adieu au monde de Kessler ! Adieu à la politique gouvernementale d'austérité ! Vive 1945 !"... Continuons le 9 avril camarades ! »

### Jean-Luc Renaudin, secrétaire du syndicat des territoriaux de Saumur.

Après le salut au congrès, Jean-Luc Renaudin constate que les agents territoriaux de Saumur subissent les mêmes attaques que les autres : les CCD sont gentiment remerciés et de manière accélérée, les départs en retraite ne sont pas remplacés, et une réorganisation des services est en cours, tous ceci pour diminuer la masse salariale présentée comme trop lourde. Il décrit ensuite les incidences, sur les agents de sa collectivité, des réorganisations en cours (diminution du nombre de directions, diminution des effectifs, mutations forcées, recherche de départs « volontaires », généralisation de la polyvalence, déqualification des postes...). Toutes choses qui auront des incidences sur la qualité du service public rendu aux citoyens.

Il rapporte qu'aux dernières élections, son syndicat est passé de la 3ème à la première place (de 30,9 à 58,2 % des voix) éliminant la CFDT (autrefois majoritaire et dans l'incapacité de présenter une liste) et l'UNSA. « Les combats que nous avons menés, avec l'aide du GD, de l'UD et de l'UL, concernant l'EPHAD de la Sagesse [sa privatisation était envisagée - ndr] comme le service de la Police Municipale [le maire voulait supprimer ce service et déclasser les agents] ont porté leurs fruits ! »

Il indique que son syndicat a procédé à deux enquêtes auprès des agents. Elles indiquent que le manque d'effectif est criant et que les relations avec la hiérarchie se tendent. Elles montrent aussi que les conditions de travail se dégradent et qu'il y a explosion de la souffrance au travail (« 36% des agents, ce qui est énorme ! », dit-il).

Bien qu'il ait été régulièrement interpellé par notre syndicat (par courrier, par l'intermédiaire des instances), le maire se tait. Refus de fournir les impacts des réorganisations en cours (notamment le nombre d'agent qui changeront de poste), ce qui participe au climat d'incertitude

de qui s'amplifie depuis quelques mois notamment depuis l'arrivée de la nouvelle municipalité. « Toutes ces informations ont été également fournies à l'ensemble des conseillers municipaux, aucune réaction ni des uns et ni des autres, personne ne veut entendre ! » insiste-t-il, et de poursuivre :

Il conclut : « Je crois que malheureusement nous ne sommes pas les seuls à subir ces envies de changements, il faut nous battre, ne pas baisser les bras, et rester fier de l'indépendance de notre syndicat. »

### Christian Noguera, secrétaire du syndicat de la santé privée du Maine et Loire.

Après avoir salué le congrès ; Christian présente son syndicat :

« Ce syndicat est composé de 18 sections (secteur lucratif 3 Cliniques + 2 établissements, secteur non lucratif : centre de rééducation, Mutualité Française Anjou Mayenne et d'une dizaine de maisons de retraite ou EHPAD). »

Il indique que, dans la dernière période, son syndicat s'est fortement développé : « notamment en créant de nouvelles sections et en renforçant les existantes. En 2014, nous enregistrons une évolution de plus de 27 % du nombre de cartes. Cette situation de développement se poursuit en 2015. Quatre élections professionnelles viennent de se tenir ce printemps. Dans ces 4 élections nous enregistrons une progression significative.

- association Anne de la Girouardière à Baugé 110 salariés. Nous passons de 69 % à 73% et ce face à la CFDT.
- Diaverum groupe international d'hémodialyse dans lequel malgré une tentative des autonomes de revêtir un dossard CGT, nos camarades obtiennent une représentativité de 55 % pour leur première présentation.
- Début mai ce fut le tour de la polyclinique du parc de Cholet réputée bastion CFDT. Nos camarades progressent de 30 % et obtienne une représentativité de 58 %. Mais cela ma camarade Béatrice vous en a déjà parlé avec brio.
- Début juin ce fut le tour du centre de rééducation des Capucins (540 électeurs). FO réalise un score de 81,39 % de représentativité. Soit une progression de 12%. »

Il indique que ce développement c'est du fait de l'orientation mise en œuvre : « On peut établir un parallèle entre notre développement et le fait qu'en permanence nous mettrons au centre de, notre intervention la question de l'interprofessionnel. Ainsi notre syndicat a préparé largement la grève du 9 avril et ce sont 40 adhérents et sympathisants de notre secteur d'activité qui étaient présents à la manifestation à caractère national de Paris. »

Il note que dans ce secteur comme dans tous les autres secteurs qui sont représentés ici, la politique gouvernementale d'austérité a des

conséquences désastreuses : Les 3 milliards d'économies dans la santé c'est d'ores et déjà les restrictions budgétaires qui s'appliquent, les CDD non renouvelés, les récupérations de **jours fériés annulés...** « On nous annonce qu'en 2016 et 2017 ce sera pire avec un objectif national de dépenses d'assurance-maladie ramené à 1,75 %.

C'est situation a fait dire à un Directeur d'un gros établissement à but non lucratif du département : "que 2016 et 2017 seront des années sanglantes".

Cette situation a des conséquences sur les conventions collectives du secteur, puisque les employeurs tentent par tous les moyens d'abaisser le coût du travail. Il revient sur la dénonciation partielle de la CCN 51 par la **fédération d'employeur, qui se solde par une baisse de la masse salariale de plus de 1,5%.**

Il poursuit : « Aujourd'hui les employeurs du secteur commercial c'est-à-dire notamment les cliniques (la Fédération de l'Hospitalisation Privée) prenant appui sur la baisse des tarifs de 2,5 % imposée par le gouvernement, ont décidé de mettre un terme unilatéralement aux négociations sur les salaires et les classifications. Il faut préciser que les employeurs ont perçu largement le CICE. Il s'agit donc d'une véritable provocation. »

Pour conclure, il évoque la perspective de **grève du 25 juin dans les secteurs de l'hospitalisation** : « Dans ces conditions, la question de la **préparation de la grève du 25 juin à l'appel des fédérations FO, CGT et Sud** devient un enjeu majeur pour faire face à cette offensive gouvernementale et patronale.

Notre syndicat de la santé privée occupera toute sa place dans la préparation de la journée du 25 juin, il contribuera à en assurer le succès.

Face à l'avalanche des coups qui pleuvent et dans ce congrès, il en a été largement fait état, nous nous n'avons d'autre choix que de mettre notre syndicat en ordre de bataille. Nous renforcer maintenant, créer de nouvelles sections, **augmenter le nombre de nos adhérents c'est le meilleur moyen de préparer l'affrontement majeur qui est devant nous. Au moment décisif, ce qui comptera, ce sont les points d'appui que nous aurons constitué.** »

### Jacques Foubert, secrétaire de l'Union Départementale des Retraités de Maine et Loire

Jacques Foubert présente l'Union Départementale des Retraités (UDR-FO) : « Pour **celles et ceux qui ne connaissent pas, l'Union Départementale des Retraités** regroupe tous les retraités et préretraités du privé et du public. Comme le disent nos statuts : L'Union Départementale des Retraités FO a pour but, **"la coordination et le développement, dans tous les secteurs, de la défense des intérêts matériels et moraux des retraités, préretraités et ayant-droits."** Notre UDR est affiliée à l'UCR

(Union Confédérale des Retraités), dont le secrétaire est Philippe PIHET et le président Jean Claude MAILLY. »

Jacques insiste sur la dégradation du pouvoir **d'achat des pensions et des retraites, qui sévit depuis plusieurs années.** Cette dégradation a franchi un cap supplémentaire avec le gel du montant des retraites subi depuis avril 2013 et **programmé jusqu'en octobre 2015. A ce gel il convient d'ajouter toutes les taxes et les mesures fiscales pénalisantes, ciblées sur les retraités.**

Jacques souligne : « Ces mesures consistent à faire les poches des retraités pour répondre aux directives européennes, au pacte de responsabilité et son cortège de lois destinées à **sa mise en œuvre** ». Comme marque du mépris de ce gouvernement envers tous les retraités, Jacques évoque la prime de 40€ en janvier 2015 pour les retraités ayant une retraite mensuelle inférieure à 1 200 €, **versée pour "adoucir" le report de la revalorisation des retraites.** « En fait cela équivaut à une compensation de 1,33 € par mois sur 30 mois de blocage ! Une misère ! » Qui plus est payée sur la **contribution à l'autonomie (CASA)... ponctionnée sur les retraites.** « Ces 40€, c'est une aumône dont le financement est pris dans la poche des retraités. Les retraités ne demandent pas l'aumône, ils demandent leurs droits ! » Puis il poursuit : « Plus de 15 millions de retraités sont concernés par le gel des retraites. 10% vivent sous le seuil de pauvreté (960 € par mois), un demi-million vit du minimum vieillesse. (800 € par mois) Alors, pour dire non à l'austérité, pour exiger l'arrêt du gel des pensions et des retraites, pour exiger le retour à la revalorisation annuelle au 1er janvier des retraites en fonction de l'évolution des salaires, les retraités du Maine et Loire se sont mobilisés pour la journée de grève et de manifestation à Paris le 9 avril dernier, ainsi que le **1er mai à Angers, lors de la manifestation commune CGT-FO-FSU-et Solidaires, sur la base de revendications claires et déterminées.** »

Il évoque un autre sujet d'inquiétude, ce sont les négociations en cours sur les régimes de retraites complémentaires du secteur privé ARRCO et AGIRC. Dans les négociations en cours, **le patronat veut imposer le recul de l'âge de départ à la retraite, par la mise en place d'une décote qui s'annulerait à l'âge de 67 ans, la réduction du taux des pensions de réversion, le gel des retraites complémentaires... etc., et déclare : « Ce sont autant de mesures inacceptables pour l'ensemble des salariés et des retraités. C'est pourquoi la délégation FO a exprimé son opposition à tout recul de la condition d'âge et son attachement à faire prévaloir la recherche de source de financements supplémentaires sous forme d'une augmentation des cotisations.** »

Pour conclure, Jacques Foubert indique que, face aux coups portés, les salariés disent : « ça suffit. Il n'appartient pas aux retraités de payer une crise dont ils ne sont pas responsables. Il

est plus que jamais nécessaire d'imposer nos revendications dans l'unité la plus large possible. Pour cela l'Union départementale des retraités est disponible. »

Puis il indique que, pour poursuivre ce combat **largement engagé, l'Union départementale de retraités doit se structurer, s'organiser et se renforcer.** L'UDR a décidé qu'avec la secrétaire de l'Union départementale ils allaient s'adresser à tous les syndicats pour les inciter à créer, **là où cela n'existe pas, des sections syndicales de retraités, et, dans l'immédiat, il invite toutes les structures syndicales à transmettre au secrétariat de l'UDR les coordonnées d'un correspondant retraité** : « Camarades, nous comptons sur vous pour que les syndiqués actifs deviennent des syndiqués retraités. » conclut-il

Bernard DESSABLE, pour la commission juridique de l'UD et l'AFOC

### Bernard Dessables Accueil juridique - AFOC

Bernard Dessable présente d'abord l'activité du secteur juridique, formée de Marie Christine BINI, d'Alain DUCHÊNE et de lui-même. **Claude VIRIOT (conseiller prud'homal) y apporte régulièrement son concours.** Il indique que l'activité du secteur juridique, c'est une moyenne annuelle de 180 rendez vous et de 200 contacts téléphoniques.

**Le rôle des conseillers juridiques de l'UD, c'est aussi d'assister les salariés aux prud'hommes.** « Avec des résultats très positifs » précise-t-il : **Il s'est agit de nombreux cas individuels mais aussi d'actions groupées.**

Bernard Dessable poursuit en indiquant que **l'équipe des conseillers juridique doit être renforcée** : il fait appel aux volontaires pour renforcer cette commission qui prend de la notoriété et qui par conséquence est très sollicitée.

Il évoque ensuite l'activité de l'AFOC : une trentaine de dossiers d'adhérents par an en moyenne. Puis il annonce les excellents résultats des listes AFOC aux élections des **administrateurs représentants les locataires.** L'AFOC a désormais un administrateur aux conseils d'administration d'Angers Loire Habitat, de la Soclova, de l'Immobilière Podeliha et Saumur Habitat, ce qui permet d'être présent aux commissions d'attribution des logements et aux commissions de concertation locative. C'est aussi un administrateur du 49 qui siège au Conseil Régional de concertation.

### Yannick Mauboussin SNPRES-FO (Syndicat national des personnels de la Recherche et des établissements de l'enseignement supérieur)

Yannick Mauboussin explique que le sujet principal qui agite les milieux universitaires c'est la mise en place de la régionalisation de l'enseignement supérieur et la recherche à travers les COMUE. Les COMUE sont des

**regroupements forcés des universités. L'université d'Angers est en voie de faire partie de la COMUE Bretagne et Pays-de-Loire et la question qui en découle est de savoir ce que devient l'université d'Angers face à celle de Nantes et Rennes.**

Il insiste : « Et pour ce qui nous concerne, que deviennent plus particulièrement les personnels et avec quel statut. L'enjeu est donc de bloquer la mise en place de ces regroupements régionaux. Actuellement tous les CT des universités concernées ont voté contre et à l'unanimité la mise en place des COMUE hormis dans quelques endroits où la CFDT s'est abstenue. »

Pour Yannick Mauboussin, la régionalisation c'est la création d'universités de second rang qui est recherché, avec arrêt des enseignements à la licence. Plus de doctorat, plus de

avons triplé les effectifs et nous sommes parmi les principales implantations du Snprees-FO... Il nous reste à progresser dans le secteur des bibliothèques tenues par la FSU et chez les administratifs où l'UNSA est omniprésente. »

Pour ce qui concerne les résultats électoraux, **FO a fait jeu égal avec l'ex syndicat UNSA et est le seul syndicat à progresser à l'université d'Angers.**

Au CROUS des Pays de Loire, FO est la seule organisation syndicale à progresser devant l'UNSA.

Ainsi, à l'Université d'Angers, **FO est la seconde organisation, derrière la FSU, mais devant la Cfdt et la Cgt chez les enseignants. C'est lié à un travail important d'implantations chez les professeurs agrégés.**

Il conclut : « Enfin, pour finir aux élections à la

républicain, creuse inexorablement les inégalités, favorise le décrochage des prix de l'immobilier. La crise du logement touche aujourd'hui toutes les générations et catégories, mais elle touche davantage les retraités, les salariés modestes, les familles monoparentales, les immigrés et surtout les jeunes.

Le devenir du logement social, déjà bien compromis aujourd'hui, doit absolument être assuré, pour répondre aux besoins de plus en plus grands.

Maryline conclut en précisant les revendications de son syndicat :

« Pour ce qui concerne les Offices Publics de l'Habitat (OPH) :

FO dénonce les effets dévastateurs de la transformation des OPAC et OPMHLM en OPH qui conduit à une privatisation des personnels qui effectuent une mission de service public.

**FO exige un droit syndical pour tous calqué sur celui de la Fonction Publique Territoriale.**

FO revendique pour tous les fonctionnaires l'alignement du point d'indice sur la base de l'inflation au minimum et un rattrapage pour la perte subie depuis plusieurs années.

FO exige de véritables négociations au sein de la branche des OPH et dénonce le manque de dialogue social de la part du collège employeurs (dernier exemple : la Négociation annuelle obligatoire 2015).

**FO dénonce l'insécurité que subissent les salariés dans le cadre de leurs activités professionnelles et demande une négociation avec les organisations patronales et les pouvoirs publics pour que ce sujet soit traité avec des moyens appropriés. »**

### Jacques Château, trésorier de l'UD, secrétaire du syndicat des assurances de Maine et Loire.

En introduction, Jacques indique que son syndicat votera le rapport d'activité présenté par la secrétaire générale.

Puis il commente la situation dans le secteur des assurances. La baisse du pouvoir d'achat des ménages d'une part, l'arrivée sur le marché des Banques d'autre part, exacerbe la compétition dans ce secteur. Pour baisser les coûts, augmenter les marges, les assureurs ont engagé une profonde réorganisation de ce secteur

Ainsi, dernièrement, deux grandes Sociétés de Groupement d'Assurances Mutuelle (SGAM) ont été constituées : la COVEA regroupant la MAAF, la GMF et MMA, La SFEREN constituée de la MACIF et de la MATMUT. Dans chacune des sociétés, des plans de restructurations sont à l'œuvre pour réduire les frais généraux en supprimant des centres de gestion ici, en mutualisant les achats ailleurs, en modifiant les périmètres des entités pour que de nombreuses tâches soient effectuées indifféremment dans une même SGAM par telle ou



recherche renvoyés aux « grosses » universités. Autant de pertes d'emplois à terme. Autant de modifications de statut des personnels qui passerait de national vers régional.

Le Snprees-FO est à l'origine des votes négatifs en comité technique. En particulier à Angers, c'est FO qui a présenté une motion adoptée à l'unanimité contre la mise en place de la COMUE Bretagne Pays-de-Loire. Il poursuit : « Nous pensons qu'à cette étape le gouvernement met en place un outil qui ne demande qu'à être nourri par la suite. On est dans le même processus que ce qui a été fait à travers les intercommunalités avec un pouvoir de plus en plus important donné à la structure porteuse. »

Yannick indique que cela aura des répercussions en termes financiers : la création des COMUE se faisant à budgets constants.

L'austérité à l'Université, c'est aussi l'augmentation des risques psychosociaux, prévient-il : « Nous sommes en déficit de 300 postes et cela a des conséquences directes sur les personnels qui en subissent les effets avec l'augmentation des situations de stress et des Burn-out. Le Snprees-FO est systématiquement appelé par les personnels dans ces cas-là, ce qui est une reconnaissance avérée de notre représentativité. »

Pour ce qui concerne son syndicat, il indique : « En termes d'organisation, depuis le dernier congrès avec nos camarades du Crous, nous

CPE qui est une CAP locale, élections qui viennent de se dérouler, nous avons obtenu la moitié des sièges chez les ingénieurs et techniciens. C'est important car nous n'étions pas présents il y a six ans et l'UNSA utilisait cette commission locale pour gérer la carrière des collègues et syndiquer. En leur prenant la moitié des sièges, nous leur avons abattu cet argument du même coup. En conclusion, nous progressons car nous syndiquons. C'est notre ligne de conduite »

### Maryline Petit, secrétaire du syndicat d'Angers Loire habitat

Maryline Petit commente la situation du secteur du logement social du fait du désengagement des gouvernements successifs en matière de financement de ce secteur. La crise du logement est caractérisée notamment par une pénurie de logements sociaux, dont les conséquences sont considérables :

**3,5 millions de personnes sont considérées comme mal logées en France en 2015 !** Pour autant, dit-elle, le mal-logement ne se réduit pas aux situations extrêmes les plus médiatisées. Une fraction importante de la population au sein des couches modestes et moyennes loge dans des conditions qui ne répondent pas à leurs aspirations : détériorations, mauvaise insonorisation, surface trop faible, quartier dégradé, etc.

Une telle politique remet en cause le modèle



telle compagnie.

Pour la COVEA, il est question que les marques qui la composent ne subsistent que comme marques commerciales, pour le reste, l'organisation se fera sous l'égide du groupement. Bien évidemment, il est question de mettre en œuvre un statut des personnels unique : Tous les accords vont être remis à plat : rémunération, intéressement, temps de travail, mobilité, protection sociale... Ainsi à l'avenant.

**Cette réorganisation de l'assurance est présente partout, réorganisation des centres de gestion, concentration des tâches sur un même site devenant spécialisé, industrialisation et surveillance des tâches via l'informatique, font que les salariés de l'assurance traversent une période difficile de mutation du secteur.**

Secteur qui de plus va être touché de plein fouet par ce que l'on appelle le "Big DATA" ou traitement de masse des informations qui tout en cernant, comprenant vos besoins, vous proposera directement telle ou telle garantie diminuant ainsi le besoin en personnel de gestion, en point d'accueil, en plate-forme téléphonique etc. Demain, la majorité de l'activité s'effectuera par ce que l'on appelle la digitalisation qui va aussi être destructrice d'emplois.

Il précise aussi que la baisse des frais généraux passe par la baisse des salaires. Ainsi dans le secteur des assurances, la politique salariale 2015 ce sont des augmentations générales proches de 0%, et malgré une trop forte implantation de la CFDT, aucun accord n'a pu être trouvé dans 50 % des sociétés, dit-il. Même les augmentations individuelles liées aux résultats, que FO a toujours combattu, qui individualisent le rapport entre le salarié et la hiérarchie et le maintiennent sous pression, n'ont plus la cote.

Jacques indique qu'il n'y a pratiquement plus aucun remplacement de salariés partant en retraite et les ruptures conventionnelles sont légions accentuant d'autant l'activité et la pression sur les salariés restant. Cette forme de gestion du personnel qui maintien le salarié constamment sous pression est tellement destructrice que de nombreux salariés sont en dépression, en burn-out, ce que nos employeurs refusent d'entendre et de prendre en compte. Partout FO exige l'abrogation de ces pratiques.

**Les militants FO sont à l'initiative de nombreux appels à la mobilisation pour exiger le maintien du statut, de meilleures conditions de travail, des embauches en CDI, des augmentations générales maintenant au moins le pouvoir d'achat.**

Cette attitude de défense des intérêts des salariés, d'indépendance, de liberté, est complétée par la volonté d'organiser les salariés dans FO. Ainsi, on peut ainsi souligner dans les toutes dernières élections des progrès réels de notre organisation.

Pour Jacques Château, ces résultats sont dus à la détermination des camarades à défendre en toute indépendance les revendications des salariés et en proposant la carte syndicale.

Il conclut : « La période de crise dans laquelle nous sommes, la dette qui n'est pas la nôtre et que l'on veut nous faire payer servent de prétexte pour de plan d'austérité en plan d'austérité abaisser le coût du travail. Cette période est lourde de remise en cause des acquis des salariés, dans l'assurance comme dans les autres secteurs d'activité. C'est par l'organisation des salariés dans FO, avec notre sens critique, notre liberté et notre indépendance que nous préserverons nos acquis et que nous en obtiendrons de nouveaux... Rien n'est inéluctable, refusons cette austérité, cette baisse du coût du travail, cette paupérisation que l'on veut nous imposer par tous les moyens. Expliquons, réunissons, organisons, syndiquons, revendiquons ! C'est à ces conditions que nous aiderons les salariés à combattre cette politique d'austérité et que nous reprendrons notre place, la 1ère. »

### **Frédéric DAUVIER Secrétaire du syndicat FO de la Résidence du Val de l'Oudon (EHPAD)**

Après avoir salué le Congrès, Frédéric poursuit : « Le pacte de responsabilité, les mesures d'économies qui en découlent, notamment sur le budget de la santé se concrétisent par la mise en œuvre de procédure dégradée, c'est-à-dire

**Suppression de postes d'agents dans les services ;**

"Auto remplacement" quand les agents sont en arrêt maladie

- une augmentation de la pression de l'encaissement qui culpabilise les agents quand les tâches ne sont pas faites et pour que les agents acceptent ceci, il y a projet des séances de sophrologie

- ce sont aussi les RTT, remise en question de la prime d'insalubrité pour tous les agents

- des glissements de tâches pour les AS : distribution de médicaments en l'absence d'IDE et ceci sans formation en pharmacologie alors que cela engage leurs responsabilités en cas de fautes car ses actes ne sont pas décrétés.

Face à tout cela, il faut organiser la résistance et préparer la nécessaire mobilisation interprofessionnelle du 25 Juin. Les hospitaliers sont prêts. »

### **Patrice Bouyer, secrétaire du syndicat des territoriaux d'Angers-Loire Métropole, ville d'Angers, CCAS.**

Après avoir apporté le salut de son syndicat, Patrice décrit la situation de son syndicat : « FO a dynamité le "syndicalisme rassemblé" en restant exclusivement sur le terrain des revendications, en refusant de participer à "l'intersyndicale permanente" sur les questions de "boutique", en intégrant dans nos instances toutes les questions interpro... Le résultat mes camarades ? Nous sommes passés de la 3<sup>e</sup> à la seconde place à l'agglomération, nous plaçant devant la CGT (de 10% en 2001 à 30% en 2014), et de la 5<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> place à la ville (de 6% en 2008 à 20% en 2014). »

Patrice revient ensuite sur la décentralisation en indiquant que les lois sur les collectivités territoriales organisent des transferts de compétences des mairies vers les communautés de communes d'une part, de l'État vers les métropoles d'autre part. « Dans les faits, dit-il, nous sommes en mutation permanente : mobilité forcée, polyvalence, poly-compétences imposées... »

Il signale que si les petites communes ont été épargnées jusqu'à présent, la mise en place de la loi NOTRe telle que la prépare le préfet de Maine et Loire va les frapper de plein fouet : Le préfet annonce que de 30 Communautés de communes, il est question d'en arriver à 8. Dans le même temps, l'État pousse à la fusion des communes en « communes nouvelles » pour en réduire le nombre. Tout ça pour réaliser des « économies d'échelle ». Ce sont autant de services de proximité qui vont disparaître. Quant aux personnels des postes vont doubler, certains agents devront forcément évoluer vers une spécialité différente, d'autres seront transférés vers la ville-centre du nouveau grand territoire. Partout les mairies réorganisent leurs services. « Dépenser moins », ce sont autant de CDD qui ne seront pas reconduits, autant de mutations forcées, autant de mises en invalidité (qui ont déjà littéralement explosées.).

Il conclut : « Alors nous organisons la résistance dans tous les secteurs pour défendre les



postes, les missions, les compétences, car aujourd'hui, la remise en cause de notre outil de travail c'est la casse du service public. Je m'adresse à l'UD, aux fédéraux, à la confédération : il faut persévérer dans la voie du 9 avril, rechercher l'action commune sur des lots d'ordre clairs, pour en finir avec la politique d'austérité ! »

**Joseph Amicel, secrétaire du syndicat des Personnels des Petites Collectivités Territoriales de Maine-et-Loire**

Jo Amicel indique que son syndicat, formellement constitué depuis 3 ans pour regrouper les agents isolés dans les petites communes, a parcouru le département en préparant des réunions d'informations dans toutes les communes de communes. « Le résultat, nous l'avons constaté aux élections », dit-il, puisque son syndicat est passé d'à peine 10 % en 2008 à 14,7 % en 2015, seul syndicat à progresser en voix comme en pourcentage dans un contexte de moindre participation.

Son syndicat a réussi constituer des listes dans toutes les catégories et groupes hiérarchiques, sauf en catégorie A, « les secrétaires généraux, attachés et directeurs de services. Avec eux c'est plus compliqué car ils sont placés sous l'autorité directe des élus » indique-t-il.

Il présente aussi les efforts fait pour organiser, structurer, développer son syndicat, puis il évoque les futurs impacts de la loi NOTRe : si elle va à son terme, le regroupement de communes en communes nouvelles sera pour son syndicat un « challenge » : il faudra chercher à se réimplanter partout puis que le « centre de gestion » qui regroupe les petites communes et au sein duquel sont organisées les élections de ces communes est appelé à disparaître.

« C'est pourquoi, aujourd'hui, nous avons du pain sur la planche. Ne baissons pas les bras, relevons nos manches. Revendiquons, gardons nos statuts. » conclut-il.

**Frédéric Bocquel, secrétaire du syndicat départemental du SN-FO-LC (enseignants du secondaire).**

Frédéric indique que « Ce matin nous étions en grève contre la réforme du collège. Certes le

cortège était modeste [rappelons que cette période est celle des examens - NDLR], mais ce qu'il faut retenir aujourd'hui ce n'est pas cela. Ce qu'il faut retenir c'est que l'unité des organisations syndicales SNES ; FO ; Cgt ; Sud est préservée et que l'immense majorité des enseignants rejette cette réforme du collège, comme l'ont montré les précédentes mobilisations. »

Malgré ce rejet massif, la ministre de l'Éducation a réaffirmé sa volonté de mettre en place la réforme en accentuant l'autonomie des établissements et la flexibilité des horaires, qui sont les deux points « durs » du refus des enseignants, avec la question des programmes.

Il poursuit : « Cela signifie pour les enseignants la réunion permanente, la suppression de 20% des horaires disciplinaires, c'est la mise en œuvre du décret Hamon qui casse le statut particulier des enseignants qui passeront d'un horaire réel de plus de 40 heures par semaine (si l'on cumule le temps de présence devant les élèves et le travail personnel de préparation et correction) à 40 heures de présence dans les établissements, non compris donc les préparations de cours et les corrections. Ces réformes s'inscrivent dans la "philosophie" du pacte de responsabilité : c'est la baisse du coût du travail des enseignants ! »

Pour Frédéric, ces réformes s'inscrivent aussi dans la territorialisation de l'école, c'est-à-dire c'est la fin de la même école pour tous sur tout le territoire qu'est l'école de la République, pour lui substituer une école des territoires, livrée aux groupes de pression et en particulier aux élus. D'ores et déjà, l'unité des enseignants du primaire et secondaire est à l'ordre du jour.

Le SNUDI-FO, la CGT et SUD du primaire ont rejoints FO contre la réforme du collège qui poursuit celle du primaire. Il poursuit en indiquant qu'il reste un obstacle, celui de la FSU, syndicat majoritaire aussi bien dans le primaire que dans le secondaire, qui malgré le rejet massif, continue -du moins ses instances fédérales- de demander une "bonne réforme". Frédéric poursuit : « Nous allons tout faire pour lever ces obstacles. C'est pourquoi, nous allons réunir les enseignants, discuter des suites à donner pour obtenir le retrait de la réforme et dans ce combat construire le syndicat, renforcer le syndicat. Nous ne lâcherons pas ! »

Il interroge : face à la politique gouvernementale de destruction des conquêtes ouvrières, ne faudra-t-il pas rapidement prendre l'initiative en poursuivant la dynamique impulsée le 9 avril, d'une grève pour bloquer le pays ?

**Magali Lardeux, secrétaire du syndicat des enseignants du primaire (SNUDI-FO) et secrétaire de la FNEC 49**

En introduction Magali indique : « quelques uns d'entre nous sont restés ce matin manifester à Angers en direction de la Préfecture pour demander l'abrogation de la réforme du collège. C'était la deuxième journée de grève des enseignants du second degré. Au soir de la première journée, alors que la grève était largement majoritaire dans les établissements, la Ministre de l'Éducation Nationale publiait autoritairement sa réforme malgré le rejet unanime des organisations syndicales du second degré qui représentent 80 % des personnels... (FO CGT FSU et SUD) »

Elle signale que la Ministre a eu le soutien du 1er Ministre et du Président Hollande en personne pour justifier sa réforme, pour justifier notamment la perte de 400 heures d'enseignements disciplinaires pour les collégiens et donc des postes qui vont avec. Elle poursuit :

« Ce matin, nous étions en manifestation sur Angers. Une délégation a été reçue en audience par le Préfet pour porter l'exigence d'abrogation de la réforme du collège qui n'est autre que l'acte II de la loi de refondation de Monsieur PEILLON.

Elle suit celle dite des rythmes scolaires dans le 1er degré qui avait pour objectif non pas le "bien être de l'enfant" comme on a pu nous le marteler... L'objectif était bien celui de territorialiser l'école, de la mettre sous tutelle des collectivités territoriales via les projets éducatifs territoriaux.

Cette année, les horaires des écoles sont différents d'une commune à l'autre et même sur une même commune. Ce sont les mairies qui décident des horaires des enseignants et la réforme permet de modifier ces horaires chaque année... Je n'aurai pas le temps de revenir sur toutes les conséquences désastreuses de la réforme des rythmes sur les conditions de travail des profs, des ATSEM et donc sur les conditions d'apprentissage des élèves fatigués de leur semaine mais il y aurait beaucoup à dire... »

« Partout les temps d'activités périscolaires mis en place par cette réforme sont rendus obligatoires... et ils deviennent payants là où on l'on promettait la gratuité. Et oui, le pacte de responsabilité impose aussi des baisses de dotations drastiques pour les collectivités territoriales !... Ici, on paie 35 euros, de l'autre côté de la Loire 70...Jusqu'à 300 euros l'année pour une famille de 4 enfants sur Sceaux d'Anjou !

Le statut des différents personnels est en train d'être adaptés à cette territorialisation : les

obligations de service des remplaçants, les missions des directeurs qui devraient inclure **des tâches pour la mairie, etc.... les professeurs des écoles se sont mis à 70% en grève en février 2013 contre la réforme des rythmes scolaires.** On la rejoue avec la réforme du collège. **Aujourd'hui, l'objectif du gouvernement est de poursuivre et de territorialiser le second degré puisque le projet d'établissement doit s'intégrer également au projet éducatif territorial et il passe encore une fois de manière autoritaire, comme pour le pacte, comme pour la loi Macron, comme pour la réforme territoriale...**

Le syndicat du premier degré, le SNUDI FO 49 a appelé les collègues du premier degré à discuter de la grève dans les écoles et à envoyer des motions de soutien. Les enseignants du premier et du second degré sont dans le **même bateau, dans le même bateau d'ailleurs** que tous les autres salariés touchés par la **politique d'austérité. Et dans un contexte d'avalanche de contre réformes particulièrement destructrices, poser la perspective de la jonction entre les personnels est selon nous essentiel.** Le SNUipp FSU syndicat majoritaire dans les écoles, syndicat autonome qui a contribué à aider le gouvernement à mettre en place la **réforme des rythmes a choisi d'adopter l'attitude contraire** nationalement et dans notre département pour empêcher cette jonction en refusant de participer aux intersyndicales, ce qui n'a pas empêché les appels intersyndicaux de se multiplier dans d'autres départements....

La jonction il est pourtant plus que temps de la faire et de poursuivre le travail commencé le 9 avril !

Pour information, dans les écoles du Maine et Loire, l'austérité c'est à ce stade 21 classes en moins à la rentrée prochaine et donc des classes toujours un peu plus chargées où l'on inclue de plus en plus d'élèves qui relèvent de l'enseignement spécialisé.

Suite aux articles de presse parus dans les

journaux et aux alertes remplacement adressées au Préfet, le Directeur académique a été obligé de rétablir 10 postes de remplaçants quand nous demandions dans un premier temps le rétablissement des 25 postes supprimés depuis 4 ans.

La situation de ce point de vue dans les écoles est intenable. Ce sont des dizaines et des dizaines de classes sans remplaçants chaque jour. Et le pire est à venir pour ces dernières semaines malgré un pic à plus de 100 classes non remplacées en février, pour certaines sur plusieurs semaines. Éteindre les feux sur les petites structures, récupérer des remplaçants placés sur des congés maternité ou longue maladie... **C'est la désorganisation complète dans les écoles.**

Dans les locaux de la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale, l'austérité frappe aussi nos collègues administratifs pour qui c'est l'asphyxie au quotidien. En nombre insuffisant, ils croulent sous les tâches ... **Après la réduction à peau de chagrin de leur nombre avec les regroupements et réorganisations en SIDEEP, voilà la réforme territoriale et les fusions d'IA et de rectorats qui menacent.**

Les syndicats de la FNEC alertent les collègues, les réunissent, demandent des audiences, bataillent aussi dans les CT et les CAP où ils ont depuis les dernières élections professionnelles plusieurs sièges mais face aux attaques sans précédent auxquelles il nous faut faire face, face au rouleau compresseur de l'austérité, **il devient urgent de faire la jonction entre tous les salariés dans un contexte où le droit syndical doit être également de plus en plus défendu.**

Alors que le service minimum a été mis en place, alors que la déclaration d'intention de faire grève a été rendue obligatoire 48 heures à l'avance pour les PE, que les informations syndicales sont désormais interdites sur le temps de travail devant élèves au-delà de 3 heures, il faut faire respecter le règlement

intérieur des instances paritaires, batailler pour **pouvoir mettre au vote des vœux dans les instances, batailler pour que soit acceptées des autorisations d'absences pour les militants syndicaux, pour qu'ils soient remplacés, pour avoir une salle où tenir une information syndicale...**

**Notre Ministre vient d'annoncer à l'Assemblée nationale qu'elle allait recevoir « les organisations syndicales pour travailler sur les textes d'application qui permettront à la réforme du collège d'entrer en vigueur dans les meilleures conditions possibles ».**

Le FNEC 49 se félicite de la déclaration des syndicats SN-FO-LC; SNETAA FO; SNES-FSU; SNEP-FSU;CGT SUD après le groupe de travail d'hier qui dit : "Ce cadre de discussion n'est pas acceptable. C'est pourquoi nos organisations ont quitté le groupe de travail. (...) Elles sont déterminées à poursuivre et à amplifier la mobilisation, en particulier par la journée nationale de grève du 11 juin. Elles se rencontreront à nouveau très rapidement pour définir les suites de l'action. "

Hier, Fo était seule a refusé de siéger dans le comité de pilotage pour la bonne mise en œuvre des rythmes scolaires.

**C'est en refusant fermement la cogestion, en faisant l'unité sur les revendications, en continuant à batailler en toute indépendance, en faisant peu à peu le lien entre tous les salariés, ce que peut faire une confédération comme la nôtre que nous mettrons un coup d'arrêt à cette politique.**

**C'est pourquoi, le la FNEC FP FO 49 se félicite du communiqué de soutien de son Union départementale à la grève de ce 11 juin et s'oriente sans attendre pour soutenir la suite de la mobilisation, faire les liens nécessaires et préparer la grève. La situation est suffisamment grave et les conditions de travail et de vie suffisamment détériorées pour que l'on prépare le tous ensemble sans attendre. »**



# Résolution adoptée par le congrès

**L**e XXXIème Congrès de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Maine-et-Loire, réuni à Cholet le Jeudi 11 Juin 2015, réaffirme son attachement aux principes énoncés par la Charte d'Amiens de 1906 et tout particulièrement à l'indépendance syndicale.

**Base de l'action revendicative dans la négociation comme dans l'action, l'indépendance s'exprime à l'égard des gouvernements, du patronat, des partis, des O.N.G., des églises et des sectes.**

En rejetant toute neutralité ou indifférence, le congrès confirme que cette indépendance de jugement et de comportement s'exprime notamment par aucune consigne de vote pour toute élection à caractère politique.

**Le XXXIème Congrès s'inquiète de la création par le président de l'assemblée nationale d'un groupe de travail sur l'avenir des institutions qui va plus loin que le projet du général de Gaulle de 1969 puisqu'il propose un nouveau sénat dans lequel siègeraient des syndicalistes élus au suffrage universel. Il s'agit d'une tentative de mettre en place un nouvel ordre corporatiste, fondé sur la négation de la lutte des classes.**

Pour le XXXIème Congrès, les organisations syndicales ne peuvent participer à la gouvernance économique du pays. Leur rôle est de défendre les intérêts particuliers et les revendications des salariés en indépendance. Le congrès réaffirme son attachement à la négociation et à la pratique contractuelle qui repose sur la reconnaissance d'intérêts contradictoires.

Le XXXIème Congrès se félicite du succès de la journée de grève interprofessionnelle du 9 avril 2015, en commun avec la CGT, la FSU et Solidaires, non seulement par l'ampleur de la mobilisation mais aussi parce qu'elle brise le carcan du syndicalisme « rassemblé ». Il n'est pas possible de mener une lutte pour gagner sur les revendications contre l'austérité avec ceux qui font allégeance aux mesures imposées par la Troïka, le gouvernement et le MEDEF avec ceux qui soutiennent le pacte de responsabilité.

**Pour le XXXIème Congrès l'aggravation continue des politiques d'austérité ne laisse d'autre choix que le recours au rapport de force et à la grève pour bloquer le pays.**

## AUSTERITE ET PACTE DE RESPONSABILITE

Alors que la crise sans précédent du système capitaliste se développe en France comme partout en Europe et d'autres régions du monde, le congrès condamne les plans d'austérité imposés aux salariés (actifs, retraités, chômeurs) par la Troïka (Union Européenne, Banque Centrale Européenne, Fonds Monétaire International), servilement appliqués par les gouvernements. Le congrès affirme sa solidarité envers tous les salariés qui combattent les plans d'austérité.

Devant le développement des mesures d'austérité visant à faire payer la facture de la crise aux travailleurs, le congrès oppose les revendications pour résister à la régression économique et sociale.

**Le XXXIème Congrès de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Maine-et-Loire confirme son accord avec les résolutions adoptées lors du congrès confédéral de Tours, qui rassemblent les exigences ouvrières indispensables à la relance économique et à la défense des droits collectifs et individuels des salariés.**

**Le XXXIème Congrès met l'accent sur des mesures d'urgence pour mettre un premier coup d'arrêt à la politique d'austérité.**

En premier lieu, il exige le retrait du pacte de responsabilité qui comporte

**d'une part 40 milliards de « cadeaux » au patronat qui vont aller grossir les profits et d'autre part 59 milliards d'économie dans le budget de l'Etat, la Sécurité sociale et les collectivités territoriales qui se traduisent notamment par le gel du point d'indice des fonctionnaires et des pensions de retraites, la réduction des prestations de la Sécurité Sociale et l'étranglement des collectivités territoriales.**

Le XXXIème Congrès exige également le retrait de la loi Macron qui facilite les licenciements, s'en prend à la juridiction prud'homale, étend les possibilités de recours au travail dominical et donne la possibilité de contourner la législation du travail par un simple contrat civil individuel.

## SALAIRES ET CONVENTIONS COLLECTIVES

**L'augmentation du pouvoir d'achat des salaires, pensions et minima sociaux est indispensable à l'évolution de la consommation des ménages, clé de la croissance économique.**

Pour cela, le congrès revendique avec la confédération, auprès du gouvernement :

- le SMIC à 1 780,00 € brut (80% du salaire médian) pour un temps plein
- l'arrêt du gel de la valeur du point d'indice dans la Fonction Publique avec un rattrapage des pertes de pouvoir d'achat par l'attribution immédiate de 50 points d'indice pour tous
- la généralisation d'un 13ème mois de salaire
- le minimum de pension de retraite au niveau du SMIC et l'intégration des primes pour le calcul des pensions du public.

Le congrès réaffirme son opposition à l'individualisation des salaires et revendique l'amélioration du pouvoir d'achat pour tous par les augmentations générales.

Le congrès réaffirme son attachement au maintien des conventions collectives nationales et territoriales garantissant la reconnaissance des diplômes.

Face à la volonté patronale et gouvernementale de réduire le coût du travail, le congrès exige une relance des négociations salariales dans les branches professionnelles et les entreprises et appelle ses syndicats à rassembler les salariés pour exercer le rapport de force en ce sens.

## EMPLOI

Face à la désindustrialisation croissante, organisée sous l'égide des organismes internationaux et de l'Union Européenne, le congrès dénonce le dogme européen de la « concurrence libre et non faussée » et revendique une réelle politique industrielle pour stopper les délocalisations, les externalisations et le dumping fiscal et social.

Le congrès constate que le taux de chômage officiel a augmenté en 2014 pour atteindre

désormais 9,5% au lieu de 7% à la fin 2007.

Dans le département, plusieurs fermetures de sites industriels et plans de licenciements ont été annoncés récemment : Thomson, Valéo EEM, Les ardoisières, Thyssen, Pépinières Briant et de nombreuses PME et TPE.

**Le congrès considère que l'Etat a la responsabilité de sauver les emplois et les sites industriels, y compris par la prise de majorité du capital des entreprises.**

Le congrès exige le rétablissement des dispositifs de préretraites dès 55 ans avec embauches compensatrices et également le rétablissement du dispositif ARPE (une embauche pour un départ).

**Le congrès constate, comme il l'avait craint, que la fusion de l'ANPE et de l'Assedic a détérioré les conditions de travail des agents et les services rendus aux demandeurs d'emploi.**

**Face à l'augmentation du chômage, le congrès revendique une augmentation significative des moyens de Pôle-emploi, notamment des effectifs.**

Le congrès revendique que Pôle-emploi assure les 3 missions qui lui sont dévolues à **savoir l'orientation, l'indemnisation et le placement sans passer par l'externalisation d'activités et une dématérialisation à outrance des services attendus par les demandeurs d'emploi.**

## SERVICES PUBLICS

Le congrès réaffirme son attachement au statut général de la fonction publique garant de **l'indépendance des fonctionnaires.**

**Le congrès revendique l'indispensable arrêt de la MAP (Modernisation de l'Action Publique), responsable de la suppression de plusieurs centaines de postes dans le département dans la fonction publique d'Etat, territoriale et hospitalière ainsi que dans les services publics, ce qui signifie :**

- - le maintien de tous les sites et services
- le remplacement de tous les départs et la création des emplois statutaires correspondant au maintien et au bon exercice des missions
- **l'attribution des moyens budgétaires permettant de satisfaire les besoins sociaux et le respect du service public et républicain.**

**Le congrès exige l'abrogation des différentes lois portant sur les réformes des collectivités**

territoriales et du projet de nouvelle organisation Territoriale de la République.

A ce sujet, le XXXI<sup>ème</sup> Congrès considère que le projet de création de huit grandes intercommunalités dans le département est **lourd de menaces pour l'emploi et les conditions de travail des agents de la fonction publique territoriale**

**Le congrès soutient les personnels de l'enseignement dans leur combat contre la réforme des nouveaux rythmes scolaires et dénonce la réforme des collèges qui supprime massivement des heures de cours et rompt avec l'égalité républicaine en renforçant l'autonomie des établissements dont les conseils d'administration définiraient 20% des programmes.**

**Le congrès demande l'abandon de la loi HPST (Hôpital Patient Santé Territoire) qui a considérablement dégradé les conditions de travail et la prise en charge des patients et usagers dans le secteur sanitaire, social et médico-social.**

**Le congrès demande également l'abandon du projet de loi dite « loi Touraine » qui va encore aggraver la situation.**

**Le congrès s'oppose à loi de 2014 portant réforme du ferroviaire et demande le retour au monopole public d'Etat de la SNCF.**

Le XXXI<sup>ème</sup> Congrès soutient tous les syndicats engagés dans l'action pour défendre l'emploi, les statuts et les services publics républicains.

## DROIT DU TRAVAIL ET RETRAITE

En dénonçant la déréglementation du droit du travail impulsée par l'Union Européenne mais également complaisamment accompagnée par certaines organisations syndicales dans le cadre de la « nouvelle » représentativité syndicale, le congrès revendique le rétablissement de la hiérarchie des normes et du principe de faveur.

**Le congrès exige l'abrogation de la loi du 20 août 2008 qui permet de déroger aux conventions collectives sur la durée et l'organisation du travail.**

**Le congrès exige l'abrogation de la loi du 13 juin 2013, issue de l'Accord National Interprofessionnel dit sur la sécurisation de l'emploi, qui « sécurise » surtout les employeurs pour la mise en œuvre et les coûts des licenciements.**

Et dans le cadre des discussions sur le pro-

jet de loi sur le dialogue social, le congrès **condamne toute velléité d'étendre la possibilité de dérogation aux conventions collectives et de plafonner les indemnisations des prud'hommes.**

Le congrès condamne la volonté du gouvernement avec , en place de la commission **Combexelle, de faire prévaloir l'accord d'entreprise sur toutes les autres normes.**

En dénonçant le développement de la **précarité de l'emploi (CDD, interim, temps partiel imposé ...), le congrès réaffirme que le CDI doit constituer la règle du contrat de travail dans le secteur privé.**

Dans le secteur public, le congrès condamne la « CDIisation » des emplois statutaires.

Le patronat de la grande distribution saisit **l'occasion de la libéralisation grandissante de l'ouverture des magasins le dimanche pour mener une offensive dans le département. C'est pourquoi, le congrès engage tous ses syndicats et structures à poursuivre la mobilisation interprofessionnelle contre l'ouverture des grandes surfaces le dimanche comme à Segré ces derniers mois.**

## SECURITE SOCIALE ET RETRAITES

Le XXXI<sup>ème</sup> Congrès réaffirme son attachement aux principes fondateurs de la Sécurité Sociale de 1945 qui consistent notamment à garantir les salariés et leurs familles contre les risques de toute nature, sur la base de **l'égalité et de la solidarité.**

Face aux multiples tentatives de fiscalisation (TVA, CSG ...), **le congrès réaffirme sa détermination à préserver et à rétablir une Sécurité Sociale regroupant maladie, vieillesse, famille, et son financement assuré par les cotisations assises sur le salaire. Pour cela, le congrès revendique l'abrogation des mesures déjà en place.**

Le congrès condamne la remise en cause de **l'universalité des allocations familiales par l'introduction des conditions de ressources.**

**Le congrès revendique la création d'une couverture dépendance dans le cadre de la Sécurité Sociale.**

**S'agissant des retraites, le congrès dénonce et exige l'abrogation des contre réformes successives de démantèlement des droits et de réduction du niveau des pensions.**

**Le congrès s'oppose à toute réforme systémique et globale de nos régimes de retraite publics et privés qui ouvrirait la voie à un**

système d'individualisation, programmé pour favoriser les fonds de pensions.

Pour préserver la solidarité et les retraites par répartition, le XXXI<sup>ème</sup> Congrès réaffirme ses revendications et notamment :

- la réduction de la durée requise pour le **taux plein, 40 ans, c'est déjà trop** dans l'objectif de revenir aux 37,5 ans pour tous,
- le rétablissement du droit au départ à 60 ans,
- le retour aux droits statutaires supprimés par les contre-réformes dans le secteur public,
- le retour au calcul des pensions sur les

10 meilleures années dans le privé.

Dans le cadre des négociations en cours sur l'ARRCO et l'AGIRC, **le congrès s'oppose à la mise en place d'abattements dont l'objectif est de contraindre les salariés soit à accepter des pensions réduites soit à retarder leur départ en retraite.**

## DÉVELOPPEMENT DE L'ORGANISATION

Le XXXI<sup>ème</sup> Congrès exige l'abrogation de la loi liberticide de 2008 sur la représentativité syndicale et l'abandon du projet de loi sur le dialogue social qui réduit encore la repré-

sentation des salariés dans les entreprises et affaiblit le rôle des CHSCT en les fusionnant avec les CE et les DP dans les entreprises de moins de 300 salariés.

Le congrès revendique la possibilité de désigner des délégués syndicaux dans toutes les entreprises.

Augmenter le nombre de nos syndiqués et surtout de nos implantations est un objectif prioritaire. Pour cela, l'Union départementale renforcera la formation des militants.

Le XXXI<sup>ème</sup> Congrès engage tous ses syndicats et tous ses militants à redoubler d'effort pour le développement de l'organisation et amplifier la syndicalisation.

# Instances élues par le 31<sup>ème</sup> congrès

## Commission administrative, Titulaires

Nom, prénom		Présenté par le syndicat :	
ALLAIRE Xavier	CONSEIL GENERAL	CONSEIL GENERAL	<i>nouveau</i>
BERNON Philippe	E.D.F.-G.D.F.	E.D.F.-G.D.F. ANJOU	<i>nouveau</i>
BOURGET Patrick	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	S.N.F.O.L.C.	<i>nouveau</i>
BOUYER Patrice	TERRITORIAUX ALM ET VILLE D'ANGERS	TERRITORIAUX ALM ET VILLE D'ANGERS	<i>sortant</i>
CHATEAU Jacques	MACIF	ASSURANCES	<i>sortant</i>
DUBOURG Emmanuel	C.H.U.	C.H.U.	<i>nouveau</i>
DUVAL Willy	VALEO ALTERNATEURS	METAUX ANGERS	<i>sortant</i>
GENET Monique	LES CHESNAIS	SDAS FO 49	<i>sortant</i>
HAY Stéphane	ELIVIA LE LION D ANGERS	PRODUCTION ET TRANSFORMATION AGRICOLE	<i>nouveau</i>
JEAN Sophie	LA POSTE	FO COM 49	<i>sortant</i>
JOUNIAUX Pierre	CROUS	SNPRESS	<i>sortant</i>
LANDREAU P.-Yves	C.P.A.M.	ORGANISMES SOCIAUX	<i>sortant</i>
LARDEUX Magali	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	SNUDI	<i>sortant</i>
LARDEUX Véronique	POLE EMPLOI - ANGERS	OSDD FO 49	<i>nouveau</i>
LEFEBVRE Béatrice	POLYCLINIQUE DU PARC CHOLET	SANTE PRIVEE	<i>nouveau</i>
LORRE Catherine	POLE EMPLOI - ANGERS	OSDD FO 49	<i>sortant</i>
LUCAS Christel	DGFIP	DGFIP	<i>nouveau</i>
MARTINEAU Amélie	POLE EMPLOI - ANGERS	OSDD FO 49	<i>nouveau</i>
MEROT Christian	BULL	METAUX ANGERS	<i>sortant</i>
MILSONNEAU Pascal	MFAM	OSDD FO 49	<i>sortant</i>
MOLINES Brigitte	CESAME	CESAME	<i>sortant</i>
NEAU Frédéric	CAF	ORGANISMES SOCIAUX	<i>sortant</i>
NICOLAI J.-Jacques	UD	SNFOCOS	<i>sortant</i>
NOGUERA Christian	C.R.R.R.F.	SANTE PRIVEE	<i>sortant</i>
PEAUD J Jacques	CESAME	CESAME	<i>sortant</i>
PETIT Maryline	ANGERS HABITAT	ANGERS LOIRE HABITAT	<i>sortant</i>
RENAULT Benoît	UNITE SGP-POLICE 49	UNITE SGP-POLICE 49	<i>nouveau</i>
ROBIN David	SCANIA	METAUX ANGERS	<i>nouveau</i>
ROCHARD Catherine	MFAM	SANTE PRIVEE	<i>sortant</i>
ROCHETTE Françoise	MAISON DE RETRAITE BEL ACCUEIL	SANTE PRIVEE	<i>sortant</i>
SABARD Isabelle	CARREFOUR GRAND MAINE	CARREFOUR GRAND MAINE	<i>sortant</i>
SORIN André	FO COM 49	FO COM 49	<i>nouveau</i>
XAVIER Noel	LUCAS	BATIMENT	<i>nouveau</i>
YQUEL Joël	SYSTEME U	ALIMENTATION	<i>sortant</i>
YVIN A.-Marie	UD	OSDD FO 49	<i>sortant</i>

## Commission administrative, Suppléants

Nom, prénom		Présenté par le syndicat :	
CAISTILLEAU Gaëlle	URSSAF	ORGANISMES SOCIAUX	<i>nouveau</i>
DAUVIER Frédéric	RESIDENCE VAL D'OUDON	RESIDENCE VAL D'OUDON	<i>nouveau</i>
FEVRIER Fabienne	MAIF	ASSURANCES	<i>nouveau</i>
GAUDIN Philippe	CARREFOUR ST SERGE	ALIMENTATION	<i>nouveau</i>
HOUARI Malika	SPASEEN	SPASEEN	<i>nouveau</i>
JOUIN Valéry	ADIATE	TRANSPORTS	<i>nouveau</i>
KERDREUX Anthony	MFAM	OSDD FO 49	<i>nouveau</i>
LE ROUX Thiery	ATT REGION PAYS DE LOIRE	AT REGION PAYS DE LOIRE	<i>nouveau</i>
MARTIN-BABOUX Stéphane	CHEMINOTS ANGERS ET ENVIRONS	CHEMINOTS ANGERS ET ENVIRONS	<i>nouveau</i>
MONIER Noémie	CBI	METAUX ANGERS	<i>nouveau</i>
MOTHAIS Annie	MALAKOFF MEDERIC	OSDD FO 49	<i>nouveau</i>
QUINCHARD Sophie	UNIVERSITE	SNPRESS	<i>nouveau</i>
RAYMOND Mélanie	EHPAD ST LAURENT DES AUTELS	EHPAD ST LAURENT DES AUTELS	<i>nouveau</i>
ROSIER Olivier	SNEETA	SNETAA	<i>sortant</i>

## Commission des conflits

Nom, prénom		Présenté par le syndicat :	
FOUBERT Jacques	SNAMA	SNAMA	<i>nouveau</i>
GODICHEAU Michel	SNFOLC	SNFOLC	<i>sortant</i>
JARDIN J Claude	METAUX ANGERS	METAUX ANGERS	<i>nouveau</i>
MOTTIN Abdelkader	CESAME	CESAME	<i>nouveau</i>
RUAU Dominique	FO COM 49	FO COM 49	<i>nouveau</i>

## Commission de contrôle

Nom, prénom		Présenté par le syndicat :	
BOET Alain	SNFOCOS	S NFOCOS	<i>nouveau</i>
CARNOT Guy	VILLAGE ST EXUPERY	VILLAGE ST EXUPERY	<i>sortant</i>
DESSABLES Bernard	METAUX ANGERS	METAUX ANGERS	<i>sortant</i>
NOYER Christian	TERRITORIAUX ALM ET VILLE D'ANGERS	TERRITORIAUX ALM ET VILLE D'ANGERS	<i>nouveau</i>
RAIMBAULT Philippe	CESAME	CESAME	<i>nouveau</i>

## Bureau élu par la CA

ROCHARD Catherine	Secrétaire générale	<i>sortant</i>
PETIT Maryline	Trésorière	<i>Nouvelle</i>
MEROT Christian	Secrétaire adjoint	<i>sortant</i>
YQUEL Joël	Secrétaire adjoint	<i>sortant</i>
LARDEUX Magali	Trésorière adjointe	<i>sortant, nouvelle à ce poste</i>
BOURGET Patrick	Membre	<i>nouveau</i>
BOUYER Patrice	Membre	<i>sortant</i>
JEAN Sophie	Membre	<i>sortant</i>
LANDREAU P.-Yves	Membre	<i>sortant</i>
LORRE Catherine	Membre	<i>sortant</i>
MILSONNEAU Pascal	Membre	<i>sortant</i>
NICOLAI J.-Jacques	Membre	<i>sortant</i>
PEAUD J Jacques	Membre	<i>sortant</i>
RENAULT Benoît	Membre	<i>nouveau</i>
YVIN A.-Marie	Membre	<i>sortant</i>

## 25 JUIN : manifestation contre la loi Touraine à l'appel des fédérations FO, CGT, Solidaires

**N**os camarades de la santé et de l'action sociale ont manifesté, avec la CGT et la FSU, le 25 juin. À Angers, plusieurs centaines de manifestants, dont 200 sous les banderoles de Force Ouvrière, ont exigé le retrait de la loi Touraine;

le retrait du pacte de responsabilité dont elle est un avatar. **Les syndicats de l'Action Sociale se sont joints à ceux de la santé.** Nous reproduisons ci-dessous l'appel des fédérations et la prise de parole de Brigitte Molines, pour Force Ouvrière

### L'appel des fédérations (extraits)

Les Fédérations syndicales du secteur de la santé et de l'action sociale CGT, FO et SUD... saluent les mobilisations en cours, dont celle des personnels de l'AP-HP qui, avec leurs syndicats, exigent depuis plusieurs semaines le retrait du plan d'économies, qui réduit les postes, remet en cause les organisations de travail et diminue les jours RTT. ...

Les mesures du plan triennal de 10 milliards d'économies sur l'assurance maladie, dont 3 sur les hôpitaux, commencent à être connues (22 000 suppressions d'emplois programmées).

Le projet de loi Touraine de « modernisation de la santé » qui doit passer fin septembre/début octobre au Sénat, en est aussi l'expression et la traduction, en particulier avec les regroupements d'hôpitaux prévus avec les Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT).

La réforme territoriale, renforce l'offensive contre les professionnels et leur métier. Dans le même temps, les fédérations patronales du secteur

social s'attaquent aux conventions collectives. C'est l'ensemble du secteur sanitaire, social et médico-social qui est attaqué, au nom de la réduction des dépenses publiques, la baisse du coût du travail et le blocage des salaires, imposées par le pacte de responsabilité.

**Personne ne s'y trompe, c'est bien l'expression de la politique d'austérité du gouvernement et l'application du pacte de responsabilité dont il s'agit.**

Les passages en force, des ministères, des employeurs, des ARS et des responsables hospitaliers ne font que renforcer la colère des salariés qui rejettent massivement toutes les mesures d'austérité qui dégradent leurs conditions de travail et leur qualité de vie.

Ensemble, salariés de la santé, de l'action sociale et du médico-social nous disons ça suffit !

**Tous en grève et en manifestations le 25 juin 2015 pour exiger :**

- le retrait du pacte de responsabilité et du projet de loi « santé »,
- l'arrêt des fermetures de lits, de services et d'établissements,
- l'abandon de toutes les mesures d'économies qui asphyxient les établissements et les services
- le maintien de tous les postes et l'embauche d'effectifs qualifiés en mesure de répondre aux besoins de la population avec des conditions de travail décentes, et le maintien des jours RTT,
- la défense et l'amélioration de nos garanties collectives, des droits statutaires et conventionnels de la BASS,
- l'arrêt de la casse de la formation, des diplômes et des métiers du travail social
- l'augmentation générale des salaires.

## Intervention de Brigitte Molines à la préfecture, à l'issue de la manifestation, pour Force Ouvrière

Chers camarades, chers collègues bonjour,  
Cette journée de grève et de manifestation a un double objectif :

-tout d'abord dénoncer l'état actuel du secteur de la santé du social et du médico-social

-et ensuite confirmer notre opposition au projet de loi Touraine qui va encore amplifier les attaques contre notre système de santé.

L'état des lieux au moment où sont connus les budgets des hôpitaux est simple : régression sur toute la ligne.

Partout pour faire face aux insuffisances budgétaires les mesures d'économies se multiplient.

Une fois que la tranche de pain ou la plaque de beurre ont été diminués, une fois que les travaux ont été repoussés ou annulés que reste-il ???

La masse salariale, les frais de personnel qui restent la principale source d'économie !!!

Cela se traduit par la diminution des RTT, des mensualités de remplacement, l'aug-

mentation de la précarité, la diminution des promotions...

On peut rajouter à ce tableau, le gel du point d'indice dans la FPH comme le gel des salaires dans l'ensemble des secteurs que ce soit sociaux ou médico-sociaux.

Rajoutons comme conséquences de la politique d'austérité, les attaques sans précédent menées par le patronat contre les conventions collectives du secteur de l'action sociale et du médico-sociale.

Dans la santé privée le virage ambulatoire déjà largement engagé se traduit par une course effrénée à la rentabilité et au productivisme.

Dans le secteur de l'action sociale, les établissements et leurs personnels subissent de plein fouet le désengagement de l'état et les choix politiques du Conseil Départemental.

La loi de santé qui passera au Sénat fin septembre va encore aggraver cette situation.





La mise en place obligatoire des Groupes Hospitaliers de Territoire va accélérer les fusions, les restructurations des établissements, et surtout diminuer le nombre de postes et l'offre de soin.

La volonté affichée par Marisol Touraine de réduire à 1.5% sur 3 ans l'évolution de la masse salariale fait craindre les plus grandes remises en cause du statut et des conventions collectives.

Dans cette situation et face aux enjeux, nous ne pouvons que nous féliciter des appels commun, dans les différents secteurs d'activités qui après le 9 avril et le 1er mai condamnent le pacte de responsabilité, la politique d'austérité, et préparent les condi-

tions du rapport de force efficace pour faire reculer le gouvernement.

**Nos collègues de l'APHP l'ont démontré, unis sur des revendications claires, nous pouvons gagner !**

Face à la mobilisation du personnel Martin Hirsch a dû reculer !!!

**Aujourd'hui c'est une étape supplémentaire à la préparation de la grève interprofessionnelle, d'autres rendez-vous seront nécessaires, les agents hospitaliers, les salariés de l'action sociale, comme de la santé privée sont prêts.**

Merci

## À savoir

Plusieurs mobilisations importantes ont eu lieu, dans notre département, ces derniers jours.

Par manque de place, nous n'avons pas pu écrire d'article les concernant, nous le ferons dans le prochain numéro de Combat Social

- Les salariés de la Pharmacie mutualiste, que la Mutualité a décidé de céder pour 1 euro symbolique ont manifesté leur refus, organisé par Force Ouvrière. FO considé-

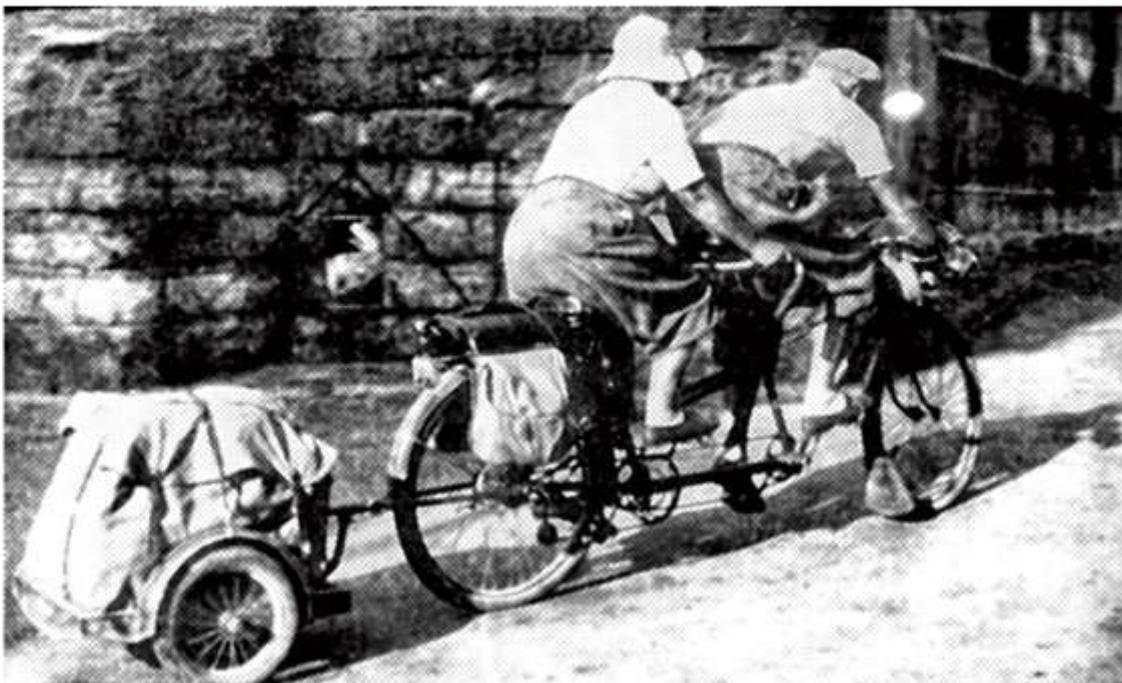
re en effet que la mutualité, sous prétexte que la pharmacie serait « non rentable », cède les murs, le stock et les salariés pour 1 euro pour se défaire d'un plan social sur le repreneur.

- Les syndicats FO des territoriaux de Saumur et le SNUDI FO ont convoqué un rassemblement devant la mairie de Saumur contre la suppression de deux postes d'ATSEM (Agents Techniques Spéciali-

sés des Écoles Maternelles). 200 territoriaux, enseignants, parents se sont rassemblés. Devant la mobilisation, le maire a rapporté sa décision

- Les enseignants du premier et du second degré se sont mobilisés le jour du congrès, le 11 juin, contre la réforme des collèges. On lira à ce sujet les interventions de Frédéric Bocquel et de Magali Lardeux reproduites supra.

# Bonnes vacances à Tous !



**LUNDI 14 SEPTEMBRE**  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
**DES SYNDICATS**  
**DE L'UD**  
**14 HEURES 30**

